Ville de
RIS-ORANGIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du lundi 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, à 17 h 19, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, convoqués sur la base d'un délai abrégé par courrier en date du vendredi 26 juin 2026, se sont réunis au nombre de 30, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de :

Madame Sonia BENAMEUR, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 39
Présents à la séance : 30
Excusés représentés : 5
Absents : 4

(Exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Eric Thebault, Christophe Fouley, Cérine Fourti, Claudine Lechopier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Ely Miranda, Gilles Melin*, Serge Mercieca, Stéphane Raffalli, Souad Medani, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :
Nadia Ourbia à Stéphanie Boisseau, Wafae Amar à Farida Ouaret, Virginie Orus à Magali Lourtil-Martinelli, Julien Baril à Zahira Kada, Sophie Kelkoula à Magaly Lefebvre

Absents :
Denis Chartier, Yannick Lefranc, Allan De Araujo, Lina Kissa

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

* Arrivé à 17h38 au cours de la présentation du point n°2 inscrit à l'ordre du jour

S.BENAMEUR :

Bonjour à toutes et à tous, je suis très heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle séance du conseil municipal. Elle se tient, vous le savez, dans un contexte un peu particulier : nous avons dû reporter celle de jeudi pour samedi en raison notamment des fortes chaleurs, puis celle de samedi que nous avons reportée à la demande de certains élus. Nous voilà donc réunis aujourd'hui avec trois points à notre ordre du jour : d'abord la reconnaissance de l'urgence relative à la convocation dans les délais contraints du conseil municipal d'aujourd'hui, le vote du CFU (on en parlera largement et c'est le tableau que vous avez sous les yeux) et l'actualisation de la TLPE.

1. Examen du caractère d'urgence ayant motivé la convocation abrégée du conseil municipal et décision sur la poursuite des délibérations

Une séance du Conseil municipal comportant différents points était prévue au cours de la semaine du 22 juin 2026.

À la suite de la demande de certains élus du Conseil municipal, Madame le Maire, soucieuse du bon fonctionnement de notre assemblée et du respect de son caractère démocratique, a accédé à leur requête demandant le report de la séance.

À l'ordre du jour de cette séance, devaient notamment être examinées des questions financières portant d'une part sur le vote du Compte financier Unique et d'autre part sur les montants de la Taxe Locale de Publicité Extérieure applicable au 1er janvier 2027.

L'examen de ces deux délibérations est enfermé dans des délais règlementaires.

En effet, pour le Compte Financier Unique, celui-ci doit être adopté le 30 juin au plus tard, conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Quant à la Taxe Locale de Publicité Extérieure, le vote doit intervenir avant le 1er juillet 2026 conformément à l'article L 2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

Il est proposé au Conseil municipal de :

- *Approuver le caractère d'urgence ayant conduit à un délai abrégé pour la convocation,*
- *Se prononcer en faveur de l'examen du compte financier unique et des montants de la taxe locale de publicité extérieure lors de la séance du 29 juin 2026.*

S.BENAMEUR :

Sans plus attendre, je vous propose de commencer par le point 1 de notre ordre du jour à savoir l'examen du caractère d'urgence ayant motivé la convocation du conseil municipal et les décisions sur la poursuite des délibérations. Je vous ai exposé en préambule les raisons pour lesquelles le conseil municipal a dû être déplacé de nombreuses fois. Comme vous le savez, le vote du CFU (le compte financier unique) doit intervenir au plus tard le 30 juin donc demain, aussi compte tenu des délais, nous n'avions pas d'autre choix que de convoquer dans des délais contraints.

Y a-t-il des observations avant de passer au vote ?

N.GARCIA :

Bonjour à toutes et tous. Madame le Maire, Mesdames-Messieurs les conseillers municipaux. Pour le groupe Unis pour agir nous ne comprenons pas la procédure que vous nous demandez aujourd'hui de valider. Pour rappeler la chronologie : une première convocation est adressée pour un conseil municipal le jeudi 25 juin comprenant 27 points à

l'ordre du jour. Les élus ont travaillé ces dossiers en commission municipale préparatoire et les services ont préparé l'ensemble des délibérations. Cette séance du 25 juin a ensuite été annulée et reportée au samedi 27 juin, moins de 48 heures plus tard, sans respect du délai légal de convocation. De plus, un nouveau point a été ajouté à l'ordre du jour. Le groupe Unis pour agir a immédiatement alerté sur cette situation et demandé le report de la séance du conseil municipal afin de respecter les délais légaux et les droits des conseillers municipaux. Nous avons également contesté l'ajout d'un nouveau point et l'incidence juridique sur les décisions qui auraient été prises suite à cette nouvelle convocation hors délai légal. Aujourd'hui, pour être bien sûr de ne pas tout comprendre, nous nous retrouvons avec seulement deux délibérations pour lesquelles vous invoquez un caractère d'urgence alors qu'il s'agit de dossiers récurrents : vote du CFU et redevance sur la publicité. Où est donc passée la délibération sur les circuits scolaires notamment, qui a été rajoutée, qui semblait importante. Nous essayons de comprendre le sens de ce qui nous est transmis et votre mode d'organisation. Nous vous posons donc plusieurs questions : quand examinerons-nous les 27 points initialement prévus ? Les commissions municipales devront-elles être réunies à nouveau ? Qu'en est-il du temps de travail des services et des cadres qui ont préparé un conseil municipal complet pour finalement n'examiner que deux délibérations ? On parle souvent de rigueur budgétaire de fonctionnement, on a connu un peu mieux. Cette succession de convocations, d'annulation de l'ordre du jour, nous interroge sérieusement sur la méthode d'organisation et la capacité à mettre en place les conditions nécessaires pour que notre instance municipale puisse se prononcer sereinement et surtout légalement. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération et le caractère d'urgence qui y est indiqué. Je vous remercie.

S.BENAMEUR :

Je vous en prie. Je vais peut-être vous rappeler la procédure : nous avons envoyé la convocation dans les temps pour celle qui avait lieu jeudi, en raison de la canicule qui ne vous échappe pas, nous avons dû reporter le conseil municipal à samedi. Vous nous avez envoyé un courrier demandant de reporter de nouveau le conseil municipal, chose que nous avons acceptée. Le conseil a donc lieu aujourd'hui avec en effet un ordre du jour raccourci puisque, vous le savez, le CFU doit être voté avant demain. C'est pour ça que nous nous réunissons aujourd'hui et nous aurons le temps d'examiner l'ensemble des autres points que nous devons étudier avant la mi-juillet. La convocation vous sera envoyée en temps et en heure avant la mi-juillet.

N.GARCIA :

Je vous remercie.

S.BENAMEUR :

Avec plaisir.

S.RAFFALLI :

Sans trop prolonger ce débat qui touche à l'organisation de notre instance municipale, je ne comprends toujours pas, après l'échange qui vient d'avoir lieu, pourquoi le conseil municipal de jeudi a été reporté à samedi pour cause de canicule. Première incompréhension puisque samedi c'était encore la canicule alors que l'on pouvait prévoir pour aujourd'hui. Première question : pourquoi ne pas respecter la loi et en plus nous infliger les mêmes difficultés d'organisation liées au temps et à la chaleur ? La deuxième chose c'est je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui, on comprend bien le caractère d'urgence pour les deux points que vous citez (vous avez raison de rappeler la loi qui nous oblige à voter avant le 30 juin le compte financier unique puisque c'est comme ça qu'on l'appelle aujourd'hui) mais pourquoi ne pas inscrire l'ensemble des points à l'ordre de jour qui avaient été travaillés en commission ? C'est juste une question de respect à la fois des gens qui préparent les délibérations, ceux qui assistent à nos instances et accessoirement ceux qui participent à

cette instance. Vous allez convoquer un nouveau conseil municipal en juillet alors même qu'il aurait pu être évité. D'ailleurs on annonce d'autres canicules en juillet, ça va être compliqué de trouver une date. Quand je lis l'ordre du jour de jeudi dernier, beaucoup de choses ne sont pas urgentes d'un point de vue légal mais sont urgentes à décider pour la vie de notre collectivité donc je vois tout de même qu'il y a un manque d'organisation de nos instances, qui est lié sans doute à un dysfonctionnement interne mais il ne faut pas que cela se reproduise, il faut de la rationalité.

S.BENAMEUR :

Non mais vous en faites pas, je n'ai vraiment pas de conseils à recevoir. Je vous laisse terminer, allez-y.

S.RAFFALLI :

Quand on se présente comme étant le chantre des finances publiques, ça coûte de l'argent tout cela, ça coûte des sous d'organiser, de convoquer, etc. Bref, on aurait pu je pense faire nettement mieux dans l'organisation de ce conseil municipal et encore une fois je ne comprends pas les deux sujets que je viens d'évoquer.

S.BENAMEUR :

D'abord ça n'a rien coûté mais on va parler chiffres tout à l'heure et, en effet, c'est très drôle que l'on entende cela de votre bouche, merci de vous soucier enfin des Rissois. Au contraire le plan vigilance rouge de la Préfecture alertait sur une canicule jusqu'à vendredi, elle a ensuite été prolongée le week-end mais pas avant l'envoi de notre invitation. Il ne faut pas chercher midi à 14 heures quand on peut faire simple.

Je vous propose de mettre au vote cette délibération si c'est clair pour tout le monde. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est donc adoptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 26 VOIX POUR

ET 8 VOIX CONTRE

(S. Mercieca, S. Raffalli, S. Medani, K. Basseg, N. Garcia, M. Lefebvre pour son propre compte et celui de S. Kelkoula, C. Tisserand)

APPROUVE le caractère d'urgence ayant conduit à un délai abrégé pour la convocation.

SE PRONONCE en faveur de l'examen du compte financier unique et des montants de la taxe locale de publicité extérieure lors de la séance du 29 juin 2026.

2. Vote du compte financier unique (CFU) de l'année 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025, un document commun à l'ordonnateur et au Comptable public.

Le Compte Financier définitif qui est présenté au vote du Conseil Municipal a fait l'objet d'un contrôle préalable et d'un visa de la DGFIP attestant de sa conformité et de l'identité de valeur entre les données issues de la comptabilité de la commune et celles produites par le Comptable public.

Il favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable même si un allongement du délai de production des documents a été observé.

De plus, en mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

L'étape qui suivra la généralisation du CFU sera la certification des comptes.

Le Compte Financier Unique (CFU) a pour vocation de présenter, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget. Il retrace toutes les recettes, ainsi que les dépenses réalisées au cours de l'année 2025.

Conformément à l'article 191 de la loi de finances 2024, a été ajoutée parmi les annexes, « l'annexe environnementale des collectivités locales ».

L'objectif de l'État avec cette nouvelle annexe est de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Les grands agrégats du Compte Financier Unique (CFU) 2025 sont ici présentés et ils témoignent d'une situation alarmante qui sera détaillée par Madame le Maire lors du Conseil municipal et qui sera précisée lors de l'audit financier qui sera restitué à l'ensemble des Rissois au mois de septembre prochain.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	24 711 338,00	44 298 358,13	69 009 696,13
	Recettes réalisées (1)	B	11 422 312,53	42 657 277,10	54 079 589,63
	Restes à réaliser	C	7 488 221,00	0,00	7 488 221,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 875 090,21	44 932 231,00	65 807 321,21
	Dépenses réalisées (1)	E	10 135 868,30	40 599 356,61	50 735 224,91
	Restes à réaliser	F	7 141 332,00	0,00	7 141 332,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 286 444,23	2 057 920,49	3 344 364,72
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-3 836 247,79	633 872,87	-3 202 374,92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-2 549 803,56	2 691 793,36	141 989,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	346 889,00	0,00	346 889,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 202 914,56	2 691 793,36	488 878,80

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL RECETTES : ***43 291 149,97 €***

TOTAL DEPENSES : ***40 599 356,61 €***

RESULTAT D'EXECUTION : ***+2 691 793,36 €***

Le résultat d'exécution de la section de Fonctionnement est un excédent brut de clôture de ***+2 691 793,36 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL RECETTES :	***11 422 312,53 €***
Dépenses de l'exercice émises	*10 135 868,30 €*
Déficit d'investissement reporté N-1	*3 836 247,79 €*
TOTAL DEPENSES :	***13 972 116,09 €***
RESULTAT D'EXECUTION	***-2 549 803,56 €***
Soit un résultat brut de clôture de :	***+141 989,80 €***
Solde des restes à réaliser :	***+346 889,00 €***
Résultat net de clôture :	***+488 878,80 €***

Le résultat de clôture de +488 878,80 €, qui est le résultat définitif, toutes sections confondues, sera repris lors du vote du budget supplémentaire 2026.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section retrace les moyens de fonctionnement courant des services, correspondant au coût des politiques menées pour la population et les moyens de leur financement. Ainsi, cette section se clôture en dépenses à 40,59 M€ et en recettes à 42,65 M€. Ces chiffres intègrent la totalité des dépenses à savoir les dépenses réelles et les dépenses d'ordre.

A. LES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

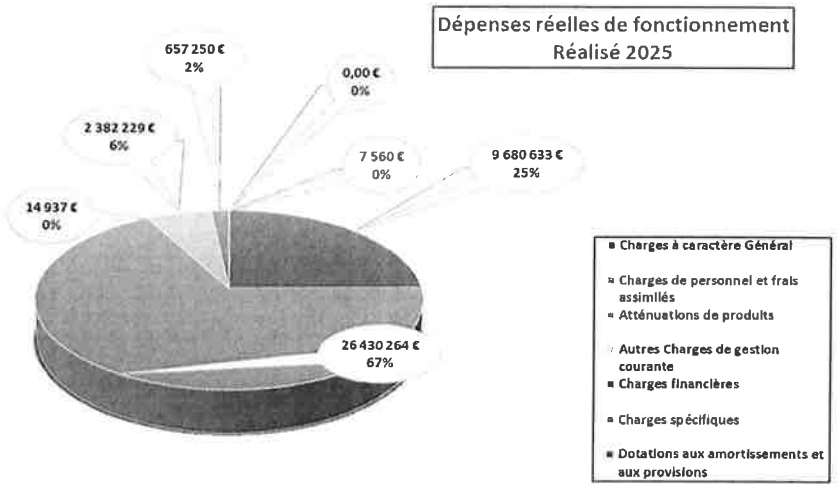

- ***Evolution des dépenses de fonctionnement :***

Chapitre	Libellé Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
O11	Charges à caractère Général	9 177 195,02	9 680 632,55	5,49%
O12	Charges de personnel et frais assimilés	26 220 299,94	26 430 263,93	0,80%
O14	Atténuations de produits	199 933,00	0,00	-100,00%
65	Autres Charges de gestion courante	2 335 788,83	2 382 229,33	1,99%
Total des dépenses de gestion des services		**37 933 216,79**	**38 493 125,81**	**1,48%**
66	Charges financières	863 324,12	657 250,01	-23,87%
67	Charges spécifiques	9 986,01	14 936,61	49,58%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	882 231,27	7 560,00	0,00%
Total des dépenses financières		**1 755 541,40**	**679 746,62**	**-61,28%**
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**39 688 758,19**	**39 172 872,43**	**-1,30%**
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections	1 875 315,71	1 426 484,00	-23,93%
Total des dépenses d'ordre		**1 875 315,71**	**1 426 484,00**	**-23,93%**
Total général des dépenses de fonctionnement cumulées		**41 564 073,90**	**40 599 356,43**	**-2,32%**

L'exercice 2025 montre une hausse de +1,48 % pour les dépenses de gestion courante en fonctionnement par rapport à l'exercice 2024 et -1,30 % sur les dépenses réelles de fonctionnement.

1. *Les frais de personnel :*

   C'est le premier poste des dépenses de fonctionnement avec 26,43 M€ au CFU 2025 contre 25,22 M€ au CFU 2024 soit une augmentation de 0,80%.

   On retrouve :

   Les taux de cotisations patronales concernant les accidents de travail des contractuels qui sont passés de 2,65% à 2,50%.

   Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectifs constants (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).

   L'augmentation de 3 points du taux de cotisation employeur CNRACL soit + 270 000 €.

2. *Les charges à caractère général :*

   Ce poste est le deuxième par son importance sur les charges de fonctionnement. Il regroupe les dépenses les plus générales et diverses (fluides, prestations de service, téléphone, affranchissements, assurances, entretien, maintenance, transports, etc..) du fonctionnement courant de la Ville.

   Les charges à caractère général sont en hausse de 5,49 % par rapport à 2024 soit +503 438 €.

3. *Les autres charges de fonctionnement :*

   Elles constituent la troisième dépense de fonctionnement avec 2,33M€ au CFU 2024 contre 2,38M€ au CFU 2025 soit une augmentation de 1,99 %.

4. *Les charges financières :*

CHARGES FINANCIERES	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
Remboursement Intérêts	817 041,16	623 310,65	-23,71
Commission ligne de trésorerie	68 895,82	72 919,88	5,84
TOTAL	**885 936,98**	**696 230,53**	**-21,41**

5. *Les charges spécifiques :*

   Ce chapitre correspond à des charges exceptionnelles. Ce chapitre est en hause de 49,58% soit +4 951 € par rapport à 2024.

B - LES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT

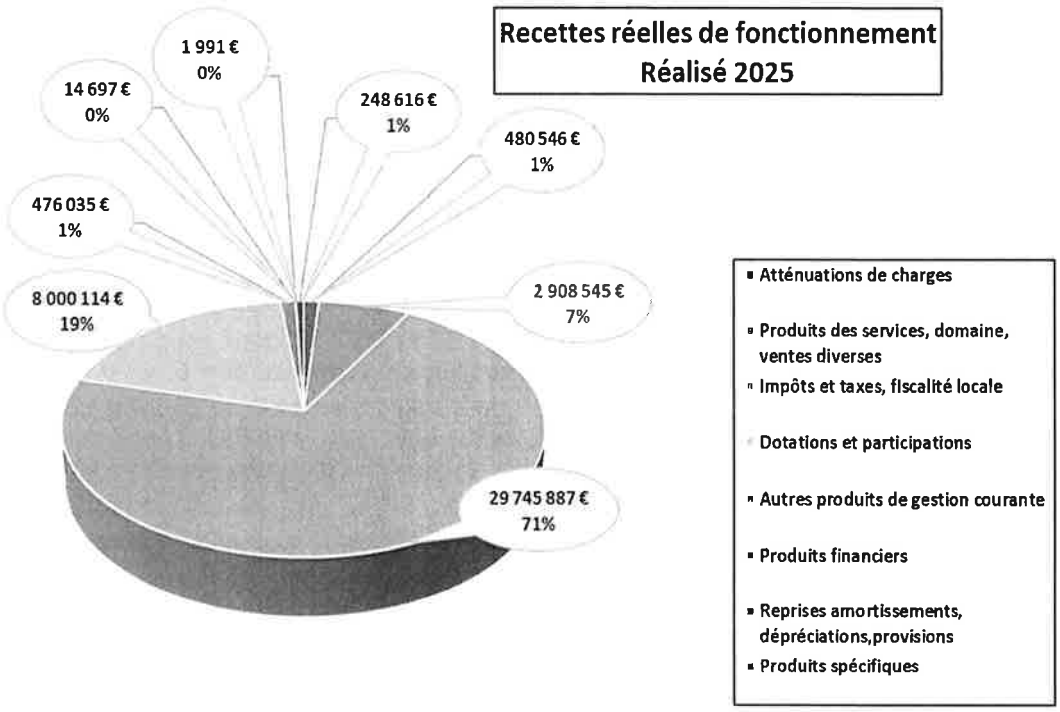

- ***Evolution des recettes de fonctionnement :***

Chapitre	Libellé Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
013	Atténuations de charges	416 080,62	480 546,43	15,49
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	3 000 345,46	2 908 544,79	-3,06
73	Impôts et taxes	8 285 244,72	8 451 337,00	2,00
731	Fiscalité locale	21 712 950,88	21 294 549,95	-1,93
74	Dotations et participations	7 957 553,79	8 000 113,51	0,53
75	Autres produits de gestion courante	1 222 474,69	476 035,34	-61,06
Total des recettes de gestion des services		**42 594 650,16**	**41 611 127,02**	**-2,31**
76	Produits financiers	0,00	1 991,39	0,00
77	Produits spécifiques	1 250 046,86	248 616,00	-80,11
78	Reprises amortissements, dépréciations,provisions	0,00	14 697,19	0,00
Total des recettes financières		**1 250 046,86**	**265 304,58**	**-78,78**
Total des recettes réelles de fonctionnement		**43 844 697,02**	**41 876 431,60**	**-4,49**
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	337 322,71	780 845,50	131,48
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**337 322,71**	**780 845,50**	131,48
Total général des recettes de fonctionnement cumulées		**44 182 019,73**	**42 657 277,10**	**-3,45**

1. *La fiscalité :*

   La première des ressources de fonctionnement de notre Ville est la fiscalité. La fiscalité regroupe la fiscalité directe et la fiscalité indirecte.

   On retrouve les principales recettes de ce chapitre à savoir :

   - *Le produit des contributions directes constitué de la taxe foncière bâtie et non bâtie et de la quote-part résiduelle de la taxe d'habitation pour 19 650 239 €*
   - *L'attribution de compensation de l'agglomération pour 6 484 986 €*
   - *Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour 1 593 867 € en augmentation par rapport à 2024 soit une hausse de 236 348 €.*
   - *La taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de la publicité foncière pour 682 114 €*
   - *Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 372 484 €*
   - *Les droits de place du marché pour 330 320 €.*
   - *Taxe sur la consommation finale d'électricité pour 457 276 €, en hausse de 8,43% par rapport à 2024 soit + 35 568 €.*
   - *Taxe locale sur la publicité extérieure pour 68 205 €, en baisse de -9,10 % par rapport à 2024, soit -6 829 €.*

   La part des impôts ménage (Taxe d'habitation et taxes foncières) représente 65,81 % de ce chapitre et 46,75 % des recettes réelles de fonctionnement.

2. *Les dotations et participations reçues :*

   Ce deuxième poste de recettes de fonctionnement atteint 8,00 M€ au CFU 2025.

   La dotation de solidarité urbaine est en 2025 de 209 808 €.

3. *Les produits des services :*

   Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les accueils post scolaires et accueils ludiques pour 1 241 078 € et les repas dans les restaurants scolaires et repas adultes pour 937 921 €.

   D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre notamment le remboursement de frais par d'autres redevables pour 136 050 €, les redevances du domaine publics pour 381 338 € ainsi que les locations de salles pour 21 134 €.

4. *Les autres produits de fonctionnement :*

   Ce chapitre concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations de logements communaux pour 10 535 €, les mises en fourrières des véhicules pour 4 713 €, divers remboursements pour trop perçu pour 287 261 € et la régularisation des rattachements pour 57 413 €.

STRUCTURE DE LA DETTE :

Elements de synthèse	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Votre dette globale est de :	31 132 624.17 €	31 696 584.15 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.25 %	2.58 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	12.87 ans	13.21 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	6.78 ans	6.94 ans

***La durée de vie résiduelle** (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.*

****Durée de vie moyenne :** il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.*

TAUX DES EMPRUNTS 2025 :

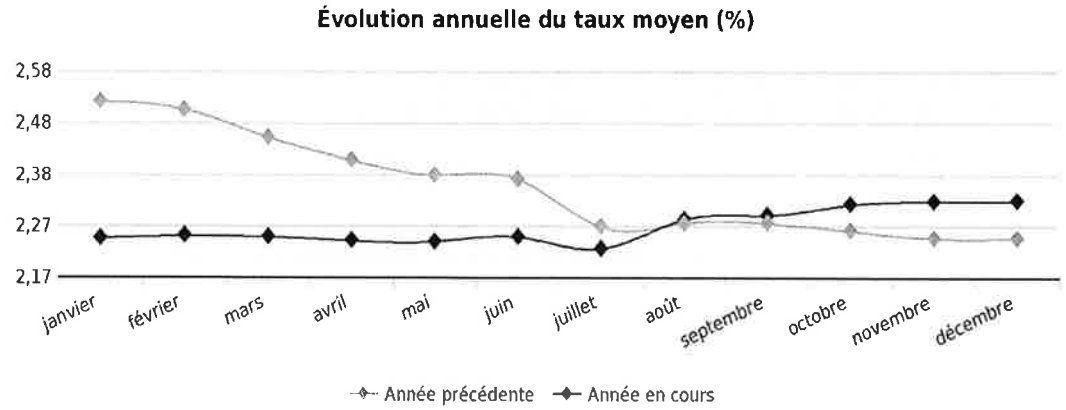

REPARTITION DE LA DETTE :

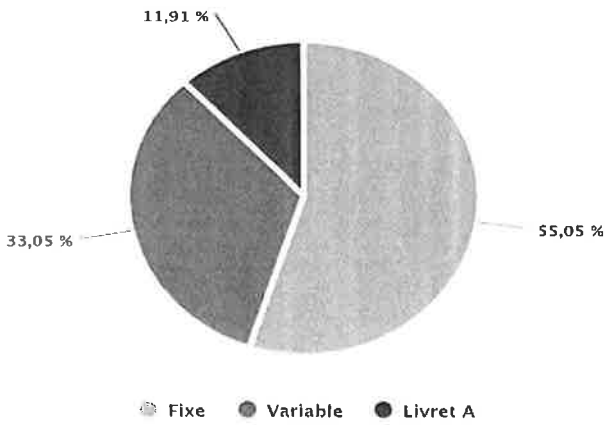

La répartition de la dette est de :

- *66,96% en taux fixe*
- *33,05 % en taux variable*

Dette par prêteur

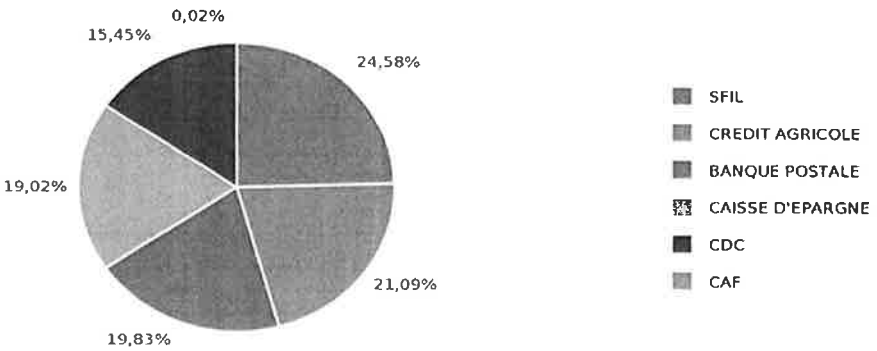

Évolution du capital restant dû

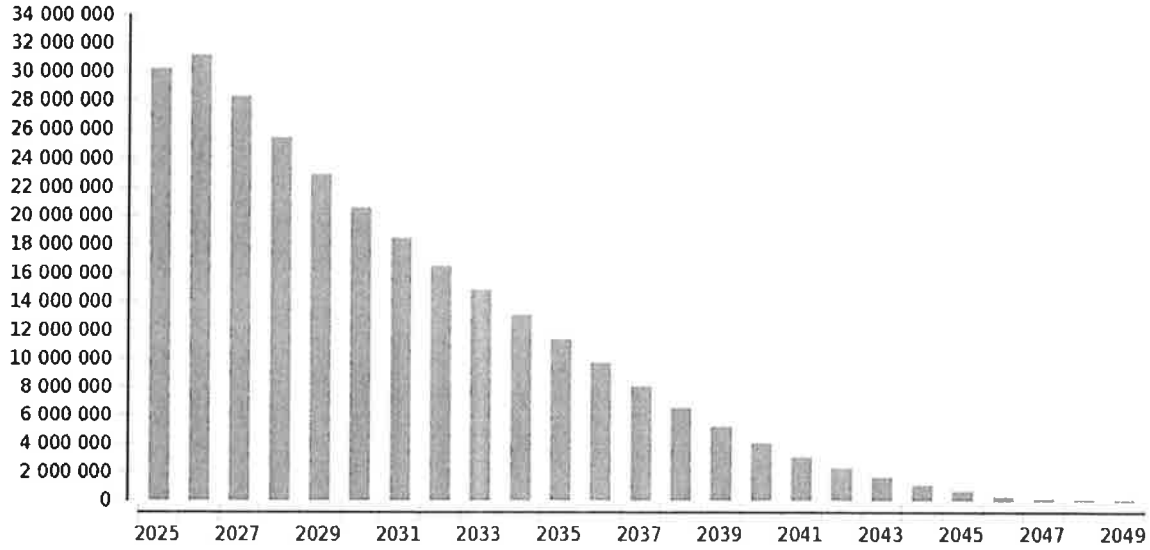

Flux de remboursement

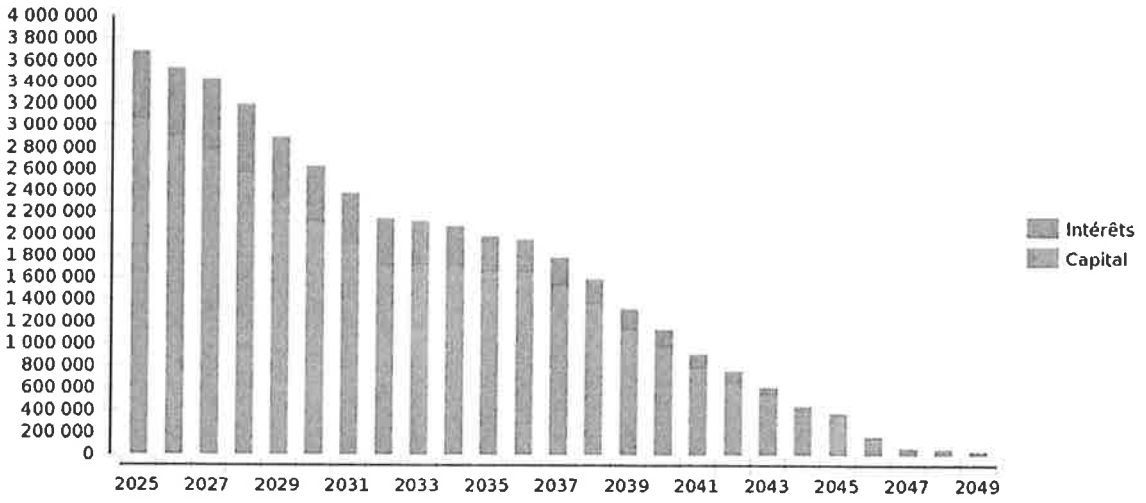

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section retrace les principaux travaux et acquisitions faits sur l'exercice 2025. Elle concerne les travaux sur les grandes opérations ainsi que les travaux de rénovation sur les biens d'équipement de la Ville.

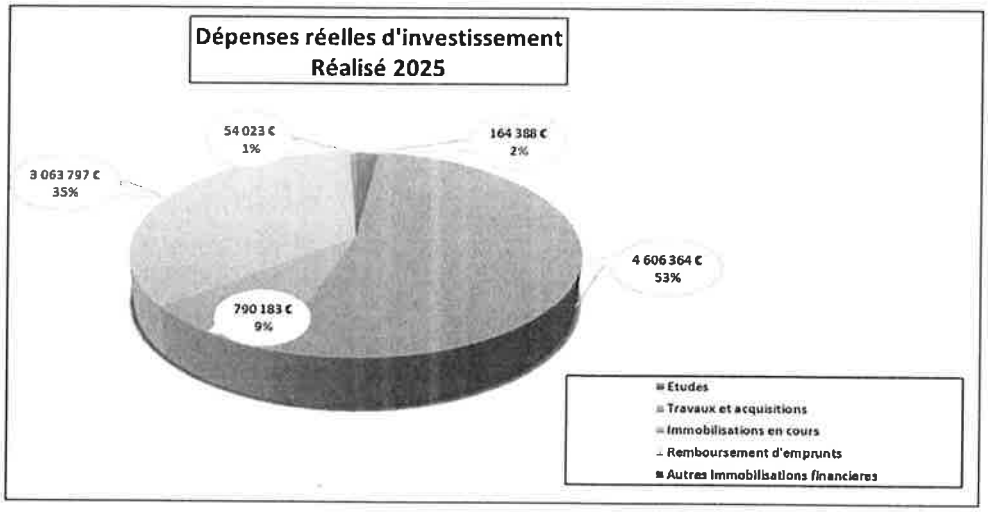

- ***Evolution des dépenses d'investissement :***

Chapitre	Libellé Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
20	Etudes	311 676,09	164 387,97	-47,26
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Travaux et acquisitions	4 567 583,48	4 606 364,26	0,85
23	Immobilisations en cours	507 961,79	790 153,08	55,55
Total des dépenses d'équipement		**5 387 221,36**	**5 560 905,31**	**3,22**
16	Remboursement d'emprunts	4 549 916,53	3 063 796,96	-32,66
26	Participation et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financieres	138 440,60	54 022,58	0,00
Total des dépenses financières		**4 688 357,13**	**3 117 819,54**	**-33,50**
45	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**10 075 578,49**	**8 678 724,85**	**-13,86**
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	337 322,71	780 845,50	131,48
O41	Opérations patrimoniales	90 858,16	676 297,95	644,34
Total des dépenses d'ordres d'investissement		**428 180,87**	**1 457 143,45**	**240,31**
Total Dépenses d'Investissement		**10 503 759,36**	**10 135 868,30**	**-3,50**
001	Déficit d'investissement reporté N-1	3 882 574,18	3 836 247,79	-1,19
TOTAL GENERAL		**14 386 333,54**	**13 972 116,09**	**-2,88**

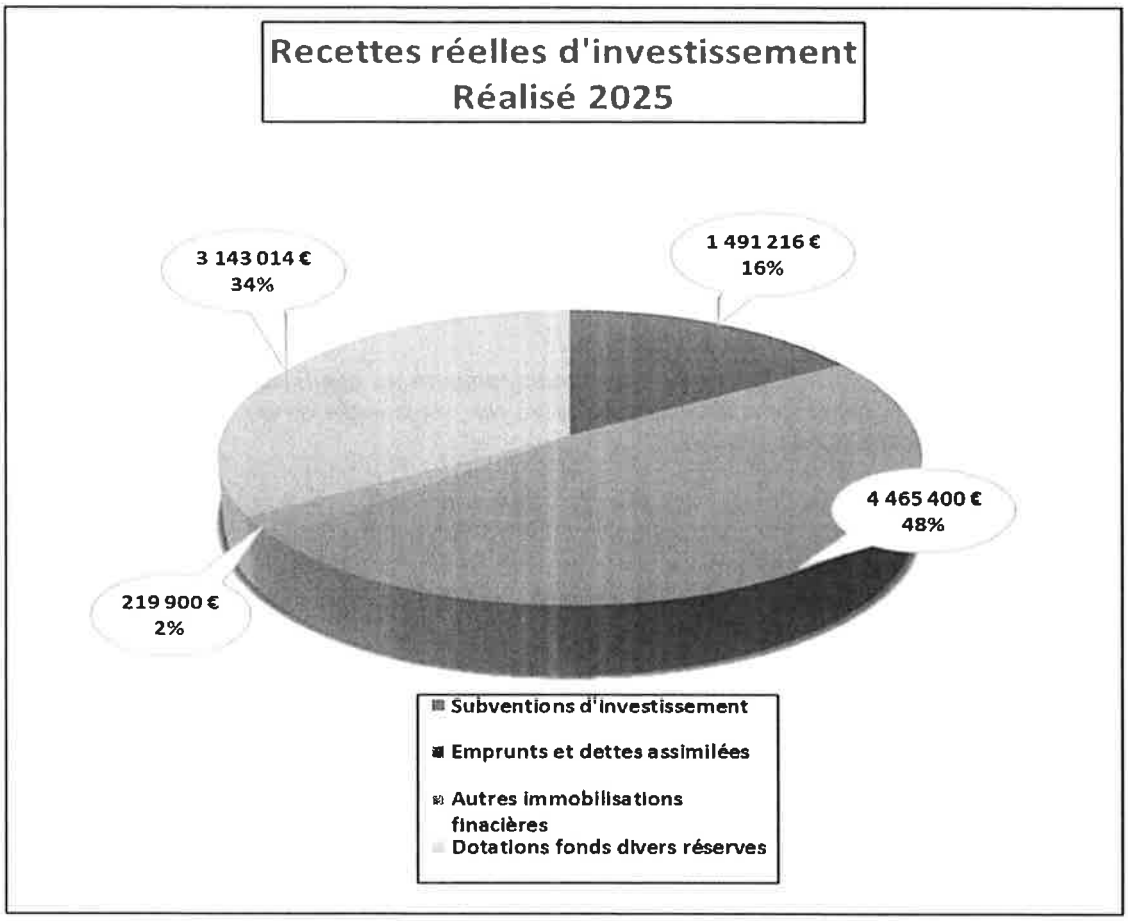

- ***Evolution des recettes d'investissement :***

Chapitre	Libellé Chapitre	CFU 2024	CFU 2025	VARIATION %
13	Subventions d'investissement	1 918 766,77	1 491 216,06	-22,28
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500 000,00	4 465 400,00	-0,77
Total des recettes d'équipement		**6 418 766,77**	**5 956 616,06**	**-7,20**
10	Dotations fonds divers réserves	2 164 815,17	3 143 014,34	45,19
27	Autres immobilisations financières	0,00	219 900,00	0,00
024	Produits des cessions			
Total des recettes financières		**2 164 815,17**	**3 362 914,34**	**55,34**
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**8 583 581,94**	**9 319 530,40**	**8,57**
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 875 315,71	1 426 484,18	-23,93
041	Opérations patrimoniales	90 858,16	676 297,95	644,34
Total des recettes d'ordres d'investissement		**1 966 173,87**	**2 102 782,13**	**6,95**
Total Dépenses d'Investissement		**10 549 755,81**	**11 422 312,53**	**8,27**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 434 985,18	2 359 418,79	64,42
TOTAL GENERAL		**11 984 740,99**	**13 781 731,32**	**14,99**

Ainsi dans les recettes d'investissement, on retrouve :

- *Les dotations et fonds propres (719 025 € de FCTVA et 64 570 € de taxe d'aménagement).*
- *Des subventions d'investissement reçues pour 1 491 216 €*
- *Des emprunts nouveaux pour 4 000 000 €.*
- *L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 359 418,79 €*

Capacité d'autofinancement (CAF) brut de la commune :

Elle mesure la capacité de cette dernière à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

L'autofinancement couvre le reste des dépenses d'investissement. Le but est d'obtenir un autofinancement des investissements aussi conséquent que possible limitant ainsi l'appel à l'emprunt. Aujourd'hui, il est négatif : notre ville n'a aucune marge de manœuvre. L'objectif de Madame le Maire sera de les reconstituer. Cela demandera un travail important sur le long terme.

La ***CAF brute*** *est de* ***2 080 248,52 €****.*

La ***CAF nette*** *2025 (CAF brute – le remboursement en capital de la dette en 2025) s'élève à* ***- 982 158,44 €****. Ce résultat témoigne de la fragilité structurelle de notre commune, c'est la viabilité de nos finances qui est menacée.*

Le compte financier unique au titre de l'exercice 2025 présente des comptes inquiétants qui témoignent de l'état des finances que trouve la nouvelle majorité, comme il a été rappelé lors des précédents conseils municipaux.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.BENAMEUR :

Nous pouvons désormais passer au point le plus intéressant de ce conseil municipal : le vote du compte financier unique, le CFU de l'année 2025 et l'affectation du résultat. L'objet principal de notre conseil municipal ce soir est donc de voter le CFU, le compte financier unique, de 2025. On vous a remis à tous – et n'hésitez pas à nous dire si certain n'ont pas le tableau – le résumé du CFU de l'exercice précédent. Pour rappel à tous, le CFU est le résultat financier réellement exécuté, il y a le budget qui est le prévisionnel et il y a le CFU qui est le réellement exécuté. En gros ce sont les comptes réels de la ville et le moins que l'on puisse dire c'est que c'est catastrophique et alarmant mais je pense que tout le monde le savait puisque depuis le premier conseil municipal je ne vous cache rien. Si on prend dans l'ordre : vous le savez, le budget d'une ville est composé de l'investissement et du fonctionnement. À l'intérieur se trouvent les recettes, ce sont les colonnes de gauche, et les dépenses. Prenons-les dans l'ordre, d'abord la colonne investissements, la première : parmi

les recettes nous devions recevoir en 2025 24 711 338 € de recettes, c'est tout ce qui concerne les subventions entre autres, etc., afin d'investir notamment dans nos routes, dans nos écoles, dans nos parcs, etc. En réalité sur ces 24 M € nous avons reçu 11 M € et il resterait 7 M € à recevoir en 2026 parce que vous le savez parfois on déclenche des chantiers, on les paye – une école par exemple – et on reçoit ensuite les subventions. C'est ce que représentent les 7 M € mais il est aussi probable que nous ne recevions pas la totalité de la somme, comme cela a été le cas en 2024, en 2025, etc., puisqu'on budgétise également des projets qui n'ont pas vu le jour encore. C'est un reste à réaliser à prendre vraiment entre guillemets. C'est pour la partie recettes en investissements.

Ensuite, il y a la partie dépenses et c'est là que cela devient intéressant : sur la partie dépenses, 20 875 000 € de dépenses d'investissements, je vous le disais, dépensés pour la ville de Ris-Orangis, c'est ce qui avait été budgété en 2025. En réalité 10 M € ont finalement été investis, et qu'est-ce qui se cache derrière ces 10 M € ? En réalité ce ne sont pas 10 M € qui ont été investis à Ris-Orangis, dans ces 10 M €, 5 M € ont réellement été dépensés pour notre ville en 2025 et il y a 4 M € que nous avons dû emprunter. Ce sont des nouvelles dettes pour justement investir dans notre ville donc nous avons emprunté 4 M € pour permettre d'investir ces fameux 10 M € mais, vous le savez, nous sommes déjà endettés donc en parallèle on rembourse également 3 M € de dettes. On emprunte donc pour rembourser l'emprunt et investir, c'est un cercle interminable. Évidemment quand on emprunte pour rembourser, l'année dernière notre dette a augmenté d'un million d'euros. Ensuite, il nous resterait en 2026 un peu plus de 7 M € à dépenser. Dans ces 7 M € à dépenser, c'est ce que nous devons assumer, des projets de la précédente municipalité nous incombent, que nous devons désormais assumer. Nous avons 7 M € de dépenses contraintes à assumer cette année, en 2026. Quand on regarde la case juste en dessous, la différence entre les titres et les mandats, toujours dans la colonne investissements, on se rend compte que finalement, malgré ces recettes moindres et malgré ces dépenses importantes, on a un excédent d'un peu plus d'un million d'euros. Tout de suite on se dit « C'est génial ! Finalement notre ville est bien gérée, on a un million de surplus. Magnifique ! ». Sauf que, oups ! On a oublié de regarder la case juste en dessous : -3 M €. En 2024 on avait -3 800 000 € de dettes donc quand on prend le résultat de 2024 avec les -3 M € et qu'on l'additionne au résultat positif de 2025, on tombe sur la case juste en dessous avec un déficit de 2 549 803 €. Vous comprenez que la situation est très délicate. Il y a un reste à réaliser. Quand on retire dans la partie recettes la dernière case de 7 M € – ce que l'on percevrait en subventions – et dans la partie dépenses la dernière case 7 M € – ce que l'on devrait dépenser obligatoirement – on tombe sur un surplus de 347 000 €. Je préfère être transparente avec vous, vous me dites si c'est trop mais c'est pour que tout le monde ait les éléments en tête. Le tout nous amène à un déficit d'investissement de plus de 2 M €. Un déficit d'investissement de plus de 2 M € !

Passons ensuite à la section fonctionnement : sur cette section qui comprend la rémunération des agents, le paiement des charges courantes, le paiement des factures d'énergie, etc., vraiment le fonctionnement de la mairie, il était prévu un peu plus de 44,2 M € de recettes. Seulement 42 M € ont effectivement été réalisés. Regardons ensuite les dépenses : 44,9 M € étaient autorisés. J'attire quand même votre attention sur le fait que la précédente municipalité a autorisé plus de dépenses que de recettes prévues. Quelle idée ! On rappelle la règle de base que tout le monde connaît : il ne faut pas plus de recettes que de dépenses, c'est quand même une règle de base. Vous prendrez la parole en temps voulu. Ensuite pour cette section on retrouve un surplus de 2 M € auxquels s'ajoutent, vous regardez juste en dessous, les 633 872 € qui avaient été réalisés en 2024. Si tout le monde suit, la section de fonctionnement est donc en excédent de 2,6 M €, ce qui est une bonne chose. Finalement quand vous regardez le total cumulé, la dernière colonne tout en bas, le résultat final serait un surplus de 488 878 €. Toute personne qui n'est pas forcément matheuse se dit « C'est un bon résultat, c'est très bien » mais attention c'est en fait catastrophique et vraiment c'est alarmant. La réalité en est tout autre : je rappelle que ce résultat comprend les restes à réaliser de plus de 7 M € que l'on a vus ensemble dans la case dépenses. Si nous ne les percevons pas et nous n'allons probablement pas les recevoir… Je peux aussi vous montrer quelque chose de sympa : pour les subventions qui

étaient attendues l'année dernière, on attendait un peu plus de 9 M € sur l'exercice 2025 et on en a reçu 1 donc les 7 M € de recettes que l'on attend, on ne les aura sûrement pas. En parallèle, les 7 m M € de dépenses qui nous attendent, il nous faudra les assumer. Ce qui peut être aussi sympa à vous montrer, parce qu'on est dans la transparence totale, c'est qu'on a parlé d'investissements et je vous prie de regarder ce graphique : on a dit qu'on avait 10 M € d'investissements sur la commune dont 5 M € d'investissements réels et 4 M € d'emprunts. Nos ressources propres sont donc uniquement d'un million et nous devons emprunter plus de 4 M € pour investir à Ris-Orangis. C'est le chaos, vraiment : sans emprunter, on ne peut pas investir mais en parallèle on a déjà des emprunts à rembourser, encore une fois on ne s'en sort pas. Il y a en parallèle notre capacité d'autofinancement de la ville, c'est-à-dire les investissements que peut faire la ville sur ses propres ressources et figurez-vous qu'on est très loin du résultat qu'on nous avait tous vendu, on est à -982 000 € d'autofinancement sur la commune de Ris-Orangis. C'est très grave, cela veut dire que nous n'avons aucune marge de manœuvre, cela veut dire que nous n'avons aucune capacité à financer quoi que ce soit. L'ancienne municipalité a ruiné Ris-Orangis : on emprunte pour rembourser l'emprunt. Je répète : à Ris-Orangis, à cause de cette gestion folle, on emprunte pour rembourser l'emprunt. Notre autofinancement n'est même plus capable de couvrir le remboursement de notre dette. C'est une gestion catastrophique et surtout le plus important c'est notre épargne brute. L'indicateur clé pour mesurer la santé financière d'une collectivité c'est l'épargne brute, chez nous elle est de 4 % alors qu'elle devrait se situer entre 8 à 15 %. Sachez-le, nous avons reçu les services financiers de l'État il n'y a pas très longtemps et nous sommes dans les 10 % des pires villes de France en termes de gestion financière, ce serait quand même bien de l'assumer et de le dire aux Rissois. C'est important parce que, messieurs-dames, on parle de vos impôts, on parle de votre argent, on parle d'une ville en faillite. On pourrait encore en parler, vous le savez, pendant très longtemps mais laissons également des éléments pour l'audit financier que vous allez tous avoir en septembre. Je vous l'ai dit, je vous l'ai promis, il sera fait, il vous sera rendu public à travers une réunion publique.

Pour finir, je pense que l'on peut résumer la copie de la précédente municipalité avec trois points simples, je dirais même 3 I : incompétence, inutilité et irresponsabilité. Incompétence parce qu'une telle gestion révèle quand même d'un amateurisme assez important, qu'elle confine quand même à l'incompétence. Inutile aussi parce qu'au fil des années on a quand même vu le cadre de vie des Rissois se dégrader beaucoup. Quitte à s'endetter, autant que ce soit utile, là on s'est endetté pour rien parce qu'en plus on a perdu notre ville. Enfin irresponsabilité parce qu'elle compromet gravement l'avenir de notre collectivité et évidemment elle limite drastiquement nos marges de manœuvre. Pour information, nous n'avions même pas de Directeur financier à Ris-Orangis. La priorité sera donc de rétablir ces marges de manœuvre et de faire en sorte que nous retrouvions des finances saines, j'en fais un cheval de bataille, sans augmenter vos impôts et en travaillant toujours de façon transparente avec vous, les Rissois, accompagnés de l'ensemble des élus. Cela prendra du temps et plusieurs exercices car, vous vous en doutez, on ne corrige pas 14 ans en quelques mois. Je tire donc vraiment une nouvelle fois la sonnette d'alarme sur nos finances, on aura bientôt, je vous l'ai dit, la possibilité de vous faire un compte-rendu complet. Voilà ce que l'on peut dire sur ce CFU qui parle de lui-même. N'hésitez pas si certains veulent prendre la parole. Je dois quand même indiquer que monsieur Raffalli ou son représentant – en l'occurrence Monsieur Raffalli – n'a pas le droit de participer au vote et devra donc quitter la salle au moment des votes.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Avec, je vous en prie, beaucoup d'honnêteté.

S.MEDANI :

Chères Rissoises, chers Rissois, ce soir on vous présente les comptes de la ville pour l'année 2025 et on vous les présente comme catastrophiques. La vérité, c'est que la commune a terminé avec de l'argent de côté, on parle de plusieurs tiroirs. Au quotidien la ville a dépensé moins qu'elle n'a reçu, il reste un excédent de 2,6 M € vous l'avez dit. Une fois tous les comptes faits, la ville finit l'année avec un résultat positif de près de 500 000 € (489 000 € que vous avez cités). Ce sont des chiffres écrits noir sur blanc dans le document

que l'on nous demande de voter alors je le dis : une ville qui finit l'année avec de l'argent disponible n'est pas une ville en faillite. Est-ce que tout est parfait ? Non, nous ne le prétendons pas. La ville a une dette, comme presque toutes les villes, et il faut la gérer sérieusement année après année. C'est un travail et nous souhaitons y prendre part mais avoir des emprunts à rembourser, ce n'est pas être ruiné. Ce qui nous gêne, c'est que l'on se sert de ces chiffres pour raconter une histoire, celle d'un passé désastreux. On nous annonce un audit financier de la ville, nous sommes pour mais pour que cela soit utile et pas juste un élément de communication et de polémique. Il faut que ce travail soit plus transparent, par exemple nous ne savons même pas qui a été mandaté pour réaliser cet audit. En synthèse les comptes sont sincères, nous les reconnaissons, mais l'histoire que l'on raconte autour, nous ne la validons pas. Merci à vous.

S.BENAMEUR :

C'est bien de travailler avant mais il faut aussi écouter ce que l'on dit : il y a quand même 7 M € de dépenses à faire sans investissements réels donc c'est catastrophique.

N.GARCIA :

Il ne vous a pas échappé que je n'étais pas dans l'ancienne majorité municipale donc un document de type M57 on le lit, on l'analyse, et je vais vous dire ce que j'en pense. À la lecture de ce CFU nous avons davantage le sentiment de lire un réquisitoire politique qu'une analyse financière objective. Oui, certains indicateurs appellent à la vigilance. Vous l'avez indiqué la capacité d'autofinancement réelle, oui la CAF est un sujet mais pourquoi ne retenir que ce qui alimente un discours alarmiste ? Parce que dans votre intervention vous avez quand même cité le mot catastrophe, etc., des dizaines de fois. Maintenant je vais vous donner une lecture de mon côté : vous oubliez de rappeler que la commune dégage un excédent de fonctionnement de 2,69 M €, que la dette diminue, que les charges financières baissent et que plus de 5,5 M € d'investissements ont été réalisés. Vous passez également sous silence le contexte auquel toutes les collectivités sont confrontées : baisse des dotations, inflation, hausse du coût de l'énergie, des assurances et des matières premières. Aujourd'hui, toutes les communes doivent faire plus avec moins. Enfin, où sont les comparaisons avec les communes voisines ? La dette par habitant est de 993 € à Ris-Orangis contre 2 298 € à Évry-Courcouronnes mais on peut prendre aussi des villes qui sont moins endettées, par exemple Viry-Châtillon qui se situe autour de 805 € par habitant. Les Rissois n'attendent pas un récit politique alarmiste, ils attendent des décisions, des résultats et une vision. Fini le récit politique et comme vous le dites si bien : place au concret, place aux Rissois.

S.BENAMEUR :

J'aime quand vous dites ça. Je vais répondre à Monsieur Garcia : ne soyez pas lâche Monsieur Garcia, vous étiez bien avec monsieur Raffalli, il faut quand même l'assumer.

S.RAFFALLI :

Pas dans cette mandature Madame.

S.BENAMEUR :

Toutes les villes de France ont été confrontées au même problème, évidemment, la baisse des dotations mais toutes les villes de France, heureusement, n'ont pas ce bilan financier catastrophique – je le dis une deuxième fois – à défendre. Je ne sais pas si ce qui m'inquiète le plus c'est que vous ne savez pas lire un tableau, ce qui est quand même le B.A.-BA d'une personne qui souhaite parler finances, en tout cas je ne sais pas si c'est vous qui gérez vos finances ou une autre personne mais c'est très inquiétant. Au-delà de ça, est-ce que vous avez entendu/écouté ce qu'on vous a dit, notamment en termes de dépenses, notamment en

termes de subventions non retenues ? Est-ce que ce sont des choses qui vous parlent ou est-ce que vous décidez d'être dans le déni le plus complet devant les Rissois ?

N.GARCIA :

Madame le Maire, quand il y a un dossier M57 qui tombe on sait le lire donc on sait regarder les excédents, on sait regarder les déficits. L'intervention que je vous fais c'est que je mets en avant la capacité d'autofinancement qui est effectivement un indicateur négatif mais je suis aussi en train de mettre en avant des indicateurs sur la capacité financière de cette ville et que Ris-Orangis n'est pas, comme vous l'expliquez, en faillite.

S.BENAMEUR :

Merci aux trois personnes qui ont fait votre campagne d'applaudir.

N.GARCIA :

Vous êtes bien placée pour parler quand même !

S.BENAMEUR :

Au-delà de ça, je tiens quand même à préciser que ce que vous dites est faux. Heureusement que c'est consultable : la dette par habitant à Ris-Orangis est malheureusement bien supérieure à la moyenne. Je ne sais pas à quel VPN vous êtes connecté mais tout ce que j'ai à dire c'est que je ne suis pas là pour polémiquer avec vous, je suis surtout là pour dire que, Messieurs-dames, c'est en effet catastrophique et nous allons tout faire pour relever le niveau. De toute façon, on ne pourrait pas faire pire.

Monsieur Yapo, vous souhaitez ajouter un élément ?

S.YAPO :

Plusieurs points ont été soulevés. Monsieur Garcia, je ne sais pas quelle lecture vous faites du document que vous avez reçu. Déjà en commission vous jubiliez, vous félicitez Stéphane Raffalli pour ce résultat. Vous avez martelé le résultat de 488 000 € en commission et Madame le Maire a parlé des 488 000 € mais il faut savoir que le résultat réel réalisé l'année dernière est à peine de 146 000 €. Regardez le tableau, vous allez le voir : 146 000 €. Pour moi, c'est une très grosse somme mais à l'échelle de la ville, à l'échelle de Ris-Orangis, ce n'est rien du tout. Ça aurait pris en charge uniquement les frais de représentation de Stéphane Raffalli – 10 000 € par mois – et 146 000 €, si j'ai bien compris, cela ne peut même pas acheter vos bouteilles de Cristaline sur une année. 146 000 €, en réalité c'est le résultat de 2025 mais en compta publique, Madame le Maire en a parlé, on est obligé de prendre en compte le solde des restes à réaliser qui est de 346 000 € parce que vous avez engagé des dépenses, qui ne sont pas encore payées, de 7,14 M €. Vous ne les avez pas payés, c'est nous qui allons les payer. Ce sont des restes à réaliser, c'est exécuté et ça va être payé. En face de cela, on a 7,49 M € de recettes de restes à réaliser donc la différence entre ces deux montants c'est ce qui fait les 346 000 € que l'on rajoute aux 146 000 € qui font 488 000 €. À l'échelle d'une ville ce n'est pas grand-chose, ce n'est pas grand-chose à l'échelle de Ris.

Vous parliez de la dette de 1 000 € par habitant, vous avez pris l'exemple d'Évry mais il faut que le raisonnement soit fait en villes de même strate. Vous avez pris l'exemple d'Évry-Courcouronnes, on n'a pas les mêmes indicateurs. Nous sommes à 1 000 € par habitant alors que la médiane nationale est environ à 545 € donc on est près du double mais ce n'est pas cela le sujet, c'est la soutenabilité. Madame le Maire a parlé de la capacité d'autofinancement nette de -982 000 €, c'est un peu comme si dans un foyer ils avaient 500 € d'argent disponible et ils ont à faire face à un crédit de 1 500 €, une fois qu'ils payent le crédit ils sont à découvert de 1 000 €, c'est cela la réalité. Vous ne trouvez pas les 1 000 € alarmants, mais si on regroupe les 146 000 € dont j'ai parlé et les 346 000 € qui font les 488 000 € et qu'on divise par 32 000 habitants, ça fait à peine 15 € par habitant. C'est un peu

comme si on avait l'entreprise Ris-Orangis qui distribuait le bénéfice à ses habitants donc en face, en tant qu'actionnaire ou habitant de la ville, vous me dites « Séverin, vous aurez une dette de 1 000 € à payer mais je vous donne 15 € ». C'est très grave. C'est très grave ! Et vous êtes content, vous êtes content de cela ? Vous sortez des chiffres, vous nous parlez d'un solde de la section de fonctionnement à 2,06 M € auquel on a rajouté des excédents reportés, sinon sur l'exercice c'est 2,06 et ça fait 2,69. Vous êtes content de cela. Avez-vous regardé dans le détail comment on en est arrivé aux 2,69 ? Regardez, les dotations de l'État ont augmenté, on a touché plus que ce que vous aviez prévu donc déjà mécaniquement ça vient arranger les choses. Stéphane Raffalli, qui était Maire de Ris, le sait. Je pense qu'il ne dira pas ce que vous êtes en train de dire parce qu'il sait que son résultat est mauvais, il sait très bien que c'est mauvais.

Ce que je dis là, je n'ai aucun intérêt à le dire, j'ai appartenu à la majorité de Stéphane Raffalli avant de sortir de cette majorité. Je n'ai pas voté ce budget, attention, il faut que les choses soient claires. Depuis ma prise de poste, vous ne pouvez pas vous imaginer le nombre de mails que j'ai reçus de l'inspecteur des finances publiques pour m'alerter, depuis que je suis devenu adjoint des finances. Cela ne vous inquiète pas mais dans ses messages il me parle de situation alarmante, préoccupante. Je peux vous citer tous les superlatifs qu'il a utilisés.

Ce que l'on retient aujourd'hui, ce qui est pire, c'est que vous regardez dans les tableaux mais je ne comprends pas. Normalement ce que vous dégagez en section d'investissement devrait pouvoir régler le crédit, ce que l'on appelle le capital de la dette mais ça ne peut même pas payer le capital de la dette et vous êtes là, vous êtes content. Mais c'est incroyable ! Sérieusement, si la CAF était positive OK, je pourrais peut-être vous suivre mais la CAF est négative. Vous avez 500, vous payez 1 500, vous avez -1 000, vous êtes à découvert et tout va bien, vous félicitez votre papa. En gros c'est ça.

N.GARCIA :

Monsieur Yapo ne vous énervez pas. Ce que j'ai analysé, je l'ai analysé et je n'ai pas été seul à l'analyser mais on a vu comment s'est tenue la commission finances, comment vous l'avez présidée. On a alerté sur des éléments avec ma collègue Madame Basseg et je ne me reconnais pas dans les interventions que vous m'attribuez. Nous avons pointé qu'il y avait une partie du fonctionnement qui arrivait à l'investissement et on parlait donc de l'enveloppe d'investissement dans cette commission mais après on a parlé aussi de budget supplémentaire qui n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui, on aurait pu en parler. Vous voyez ce que je veux dire monsieur Yapo ? Je ne vais pas être trop long, je vais laisser Monsieur Raffalli continuer. Je ne vais pas faire de provocation plus que nécessaire, vous avez déjà tout dit. Vous étiez dans l'ancienne équipe, apparemment vous avez tout voté et maintenant vous êtes en train de vous positionner différemment. Vous ne vous êtes pas abstenu, d'accord ? Merci.

S.BENAMEUR :

Messieurs-dames je vous l'ai toujours dit, on travaille en toute transparence avec les Rissois. Plutôt que d'écouter des interprétations plus qu'approximatives, prenez simplement le tableau, demandez à ChatGPT ou à qui vous voulez d'analyser ce tableau et je pense qu'il utilisera des termes encore pires que « catastrophique » ou « alarmant ». Lui on ne pourra pas l'accuser de partialité.

S.MEDANI :

Se limiter à ce tableau ne permet pas de comprendre toutes nos prises de parole, ce serait bien que vous ayez l'ensemble du dossier financier avec l'ensemble des comptes, ligne par ligne, pour comprendre et là vous pourrez le charger effectivement dans le ChatGPT parce que ce tableau ne vous permet pas d'avoir un avis. Je voudrais juste dire à Monsieur Yapo que oui, vous avez parlé de capacité d'autofinancement, on la connaît parfaitement. C'est un point de vigilance sur un exercice mais sur un exercice et cela ne change rien au fait que les

comptes se clôturent dans le positif, vous l'avez dit. Une année plus tendue ce n'est pas une faillite, il faut arrêter de faire le spectacle et d'être alarmant comme ça.

S.BENAMEUR :

Mais de quel spectacle ? Avec les trois zigotos qui applaudissent ? De quel spectacle parlez-vous ? Est-ce qu'on a une tête à être au spectacle ? Je n'ai pas terminé ma prise de parole Monsieur Raffalli, veuillez patienter. On parle quand même des finances de notre ville qui sont calamiteuses et ne vous trouvez rien d'autre à dire que « Oh, ce n'est pas trop bien, ça aurait pu être pire ». On a tout perdu à Ris-Orangis, réveillez-vous. Nous on travaille avec le cœur, on travaille pour les Rissois, on se bat chaque jour pour rattraper vos bêtises donc au bout d'un moment, stop !

S.RAFFALLI :

Puis-je prendre la parole 5 secondes ?

S.BENAMEUR :

Je vous en prie.

S.RAFFALLI :

Merci beaucoup. Je vais essayer d'être didactique et pas d'enfumer les gens avec toute une série de chiffres qui sont d'ailleurs inintelligibles au vu de l'explication liminaire. On comprend bien la manipulation puisque cela fait neuf mois que vous martelez le même discours, le même récit, comme candidate puis maintenant depuis trois mois comme Maire. Vous oubliez que vous avez commis un acte budgétaire originel puisque vous avez voté le budget primitif 2026. Là on est en train d'examiner l'exécution du budget 2025 mais avant cet examen, il y a eu le budget primitif 2026. Dans ce budget primitif 2026 – que l'on avait d'ailleurs préparé et que vous avez repris quasiment intégralement avec quelques amodiations, en réalité vous avez repris les données budgétaires qui vous étaient confiées – il y a deux chiffres extrêmement simples que n'importe quel analyste regarderait. D'abord vous avez annoncé un autofinancement de 3,2 M € budget 2026 et vous aviez un encours de dettes, quand on vous donne les clés de la maison commune, de 29 M € soit 924 € exactement d'emprunt pour chaque Rissois. Si ça c'est un budget en faillite, en cessation des paiements, je ne comprends rien aux finances publiques, beaucoup de communes souhaiteraient afficher des indicateurs comme ceux-là. Si l'on regarde encore plus précisément les indicateurs de la dette, puisque vous insistez beaucoup sur la dette : quand on regarde le taux et quand on regarde la durée de remboursement, là aussi bon an-mal an on est dans la moyenne nationale des communes de même strate. Mon propos n'est pas là puisqu'on aura ce débat infini, d'ailleurs Souad Medani a raison d'insister là-dessus : il ne faut pas uniquement avoir une analyse comptable d'un budget puisqu'un budget c'est à la fois une dynamique donc c'est une histoire longue. Ce n'est pas simplement un budget, c'est une histoire qui continue perpétuellement et surtout il faut avoir une analyse politique. Quand on vous confie les clés : 3,2 M € d'autofinancement, vous êtes en capacité sur votre propre gestion d'investir sur la ville, c'est déjà positif. L'encours de dettes est élevé mais raisonnable au regard des besoins de cette ville. Surtout, qu'avons-nous fait concomitamment à cette gestion qui est saine, qui est tendue mais qui est saine ? Ça ce sont des choix politiques et c'est à cela que vous devrez répondre après nous : c'est d'abord que nous avons maintenu un niveau de service public élevé avec des compétences exercées par notre municipalité qui ne sont pas obligatoires. Par choix politique nous avons décidé par exemple de créer un atelier Santé ville pour prévenir un certain nombre de pathologies, nous avons décidé de créer un service habitat qui n'est pas obligatoire et qui vient conforter, nous avons décidé aussi des choses très significatives d'un point de vue politique.

S'il vous plaît madame, ne soyez pas insultante, ne soyez pas méprisante. On comprend bien maintenant votre caractère, on commence à avoir l'habitude. Quand on décide la gratuité d'un certain nombre de nos services, c'est un acte politique qui pèse évidemment

sur le budget mais cela protège aussi le pouvoir de vivre des habitants de notre commune qui reste une commune populaire. Au cours du mandat passé, quand nous baissons le prix des prestations municipales qui sont calculées au quotient, je le rappelle là aussi, ça n'est pas obligatoire, nous avons baissé le prix de la cantine au cours du mandat passé, encore un choix politique. Quand on maintient un haut niveau de subvention aux associations, là aussi cela maintient un périmètre d'action qui prolonge celui de la municipalité, tout cela n'est pas obligatoire. De la même manière, si on analyse le niveau d'investissement sur le mandat passé – et pas simplement sur un exercice puisque le BP 2025, encore une fois, n'est qu'un exercice parmi cinq autres – on a fait plus de 7 M € d'investissements par an. Puis je le rappelle, et j'espère que vous pourrez tenir votre promesse, pendant 16 ans nous n'avons pas touché au taux d'imposition à Ris, cela veut dire que l'on a baissé l'impôt à Ris-Orangis puisque la suppression de la taxe d'habitation n'a pas été compensée à Ris-Orangis par une augmentation du taux de la taxe foncière. Ce que je veux vous dire c'est que derrière ces chiffres il y a aussi une armature budgétaire qui a des conséquences directes sur la vie des Rissois. Votre petite musique alarmiste, catastrophiste sur le budget, on l'a déjà entendue il y a quelques années, c'est François Durovray lorsqu'il a succédé à Jérôme Guedj qui expliquait exactement la même chose et qui préparait en réalité une augmentation de 29 % des impôts et des coupes claires très violentes dans les services publics départementaux. Je crois que c'est ce que vous préparez aussi.

Je rajoute simplement que dans une ville on doit obligatoirement présenter des comptes à l'équilibre, à l'inverse de l'État qui lui peut laisser filer les déficits et se retrouver proche de la cessation des paiements. Ici on a toujours présenté des comptes à l'équilibre, votre équation du budget municipal est une équation fermée : vous avez l'obligation de présenter des comptes à l'équilibre. Le meilleur indicateur, me semble-t-il, c'est que pour votre budget 2026, que vous avez présenté et voté, vous avez trouvé des bailleurs de fonds privés, des banquiers, qui continuent à vous prêter, ce qui est signe de bonne santé. Ce que je crois c'est que vous êtes face au réel de la gestion d'une municipalité dans une ville populaire de la seconde couronne parisienne avec toutes ses difficultés puisque, cela a été rappelé tout à l'heure, cela fait à peu près une quinzaine-une vingtaine d'années que les collectivités locales participent du rétablissement des comptes publics nationaux et que l'État appelle à la rescousse les communes, les départements, les régions pour venir compenser ses propres déficits. C'est cela que nous subissons de plein fouet ici depuis une vingtaine d'années donc c'est dur de monter un budget à Ris-Orangis, c'est extrêmement difficile. Évidemment on aimerait faire beaucoup plus encore pour les besoins de cette ville de plus de 30 000 habitants. Ce que nous croyons, c'est que vous vous trompez de cible : le vrai sujet n'est pas la gestion passée, elle est saine, la gestion passée est tendue mais elle est saine mais à l'échelle nationale et régionale vous avez une répartition de l'argent public qui est inégalitaire. Nous sommes victimes de discrimination insidieuse depuis de nombreuses années et s'il y avait une juste répartition des investissements en matière de transports, des investissements en matière d'enseignement supérieur et de recherche, des investissements universitaires, notre territoire aurait une dynamique bien supérieure à celle qu'elle a aujourd'hui. Le problème c'est la question de l'égalité territoriale qui a des résurgences sur nos budgets et sur la vie sociale dans nos communes populaires. C'est là que nous divergeons politiquement, c'est-à-dire que vous allez essayer de trouver dans la gestion passée des bonnes raisons de faire plaisir à tous les libéraux qui gèrent jusqu'à présent l'État français et qui travaillent à une atrophie de l'action publique. Nous avons maintenu à Ris-Orangis une action publique puissante, à la fois en fonctionnement par un service public, et en investissements, d'ailleurs on pourrait faire la liste des investissements.

Je finis par une petite pique : vous annoncez dans votre budget 2026 700 000 € pour la réfection des routes. Vous avez fait campagne pendant des semaines et des semaines pour nous expliquer que vous alliez révolutionner ce sujet, que vous alliez travailler à la requalification des rues qui étaient dans un sale état, etc. 700 000 € c'est la moitié d'une rue. Si vous faites l'analyse des cinq budgets nous avons votés – je ne parle pas du budget que nous avons préparé pour 2026 – sur 5 budgets que nous avons votés c'est 25 M € investis sur nos rues. Cela n'est jamais suffisant mais 25 M € cela veut dire 5 M € par an investis sur nos rues. C'est vérifiable, je peux vous donner la liste des rues très précisément. En réalité

vous êtes en train de vous perdre dans des arguties politiciennes qui ne vous serviront pas donc regardez avec honnêteté et avec maturité la gestion de la ville plutôt que de vous perdre dans ces discours qui, à mon avis, ne vous mèneront nulle part. Nous sommes prêts à vous aider, à vous éclairer sur des choix éventuels à réaliser dans le cadre d'un budget, nous sommes prêts à cela, mais ne nous accusez pas d'avoir mis la ville en faillite parce que c'est faux. C'est faux comme un certain nombre de mensonges que vous avez distillés là encore au cours des 9 mois passés. La question de la Cristaline – vous en riiez tout à l'heure – est un mensonge flagrant puisqu'il n'y a jamais eu 200 000 € de dépenses de Cristaline par an contrairement à ce que vous avez affirmé au cours du conseil municipal du 28 juin. C'est faux puisque ce sont 13 600 € très exactement de Cristaline qui ont été dépensés. C'est votre méthode : le mensonge et la calomnie, l'injure. Le mensonge et la calomnie c'est votre méthode.

S.BENAMEUR :

On va lui répondre.

S.RAFFALLI :

Oui, vous pouvez me répondre.

S.BENAMEUR :

Monsieur Raffalli, votre couleur de cheveux ne vous donne pas plus d'âgisme si on veut parler de maturité.

S.RAFFALLI :

Pardon ?

S.BENAMEUR :

Vous parlez de maturité, parlons de maturité.

S.RAFFALLI :

Ne commencez pas. Vous voyez, c'est insultant.

S.BENAMEUR :

Non, c'est vous qui parlez de maturité, parlons de maturité.

S.RAFFALLI :

Madame vous parlez de physique.

S.BENAMEUR :

Parlons de maturité. Monsieur Raffalli, merci pour ce cours de fiscalité fictive, on nage dans le délire. Apprenez déjà à gérer Ris-Orangis, ensuite vous nous parlerez du national. C'est de la faute de Trump, c'est de la faute du pape, c'est de la faute du Dalaï Lama, c'est de la faute de tout le monde sauf de vous, Monsieur Raffalli. Merci Karl Marx, le pauvre ! Vous voulez théoriser mais vous n'avez pas le talent donc parlons plutôt concret : tout ce que vous avez dit, c'est du flan. La CAF vous oubliez d'en parler.

Vous savez laisser la parole ? Allez, on coupe le micro.

La CAF est négative, vous ne comprenez peut-être pas ce que cela veut dire donc cela m'inquiète davantage puisqu'on ne peut pas investir et rembourser la dette sans emprunter. Vous n'étiez peut-être pas dans ce monde à ce moment-là mais vous avez parlé d'impôts à Ris-Orangis mais êtes-vous allé voir les Rissois pour leur parler d'impôts ? Est-ce que vous

pouvez assumer devant les Rissois que vous avez voté pour l'augmentation de la taxe foncière à l'agglomération ? C'est quelque chose que vous êtes capable de faire ou, même chose, on rendra public. Laissez-moi la parole, vous avez eu votre temps de parole que j'ai respecté. Si vous voulez, Messieurs-dames, n'hésitez pas, on vous enverra tout, c'est public et on l'a déjà rendu public pendant la campagne mais ce n'est pas grave. Il y a écrit « A voté pour » mais ce n'est pas grave, on est toujours dans le mensonge. Vous avez raison de vous hydrater, ça fait mal à la gorge de mentir.

Au-delà de ça vous parlez des routes mais c'est normal que vos routes aient coûté cher, déjà dans votre budget vous aviez prévu seulement 50 000 €, on en a mis 700 000. Sur les routes est-ce que vous pouvez expliquer aux Rissois ce que vous avez fait sur les routes et pourquoi on a des routes dans un piteux état ? Est-ce que vous pouvez le dire ? Est-ce que vous pouvez assumer devant les Rissois ? Vous voulez parler de routes, est-ce que vous pouvez dire aux Rissois que vous avez donné un marché unique à Colas qui est mono-attributaire sur nos routes et qui évidemment, roi du pétrole, décide de ses prix et nous nous alignons ? Est-ce que vous pouvez dire que vous avez fait le choix de ne pas rompre ce marché pour faire un marché multi-attributaires ? Ce que nous avons fait et nous avons même reçu Colas parce que nous parlons en toute transparence. Nous étions choqués, outrés, des prix reçus et nous les avons évidemment comparés. Nous avons obtenu des devis moindres pour un enrobé encore plus important et pour pouvoir enfin répondre à la demande des Rissois d'avoir des routes propres. Au-delà de ça, on peut vraiment parler de façon assez longue sur votre budget, Monsieur Raffalli.

Notre épargne nette est-elle positive ? Non, elle est plus que négative, cela veut dire que notre épargne ne suffit plus à couvrir le remboursement du capital de la dette. Vous le savez pertinemment, c'est le signe d'une fragilité structurelle que vous tentez de cacher. Nous n'avons plus rien, pour investir on doit emprunter, pour rembourser nos emprunts. Si vous en êtes satisfait, moi non parce que je daigne respecter les Rissois. Notre ratio entre les dépenses et la dette d'une part, et les recettes de l'autre, dépasse les 100 % et vous omettez de le dire Monsieur Raffalli. Ce qui veut dire que nos dépenses et notre dette dépassent nos recettes, il est là le problème que vous tentez de camoufler. On dépense plus, ce n'est pas compliqué à comprendre, ce qui veut dire que l'on ne peut pas investir dans nos routes sans emprunter. Je ne peux pas vous dire autre chose, si vous êtes satisfait tant mieux mais moi non. Notre épargne brute est très faible, en-deçà des seuils recommandés. Je l'ai dit : on est à 4 % contre 8 à 10 en moyenne. Qu'est-ce que vous voulez dire ? Que les chiffres sont faux, inventés de la DGFIP ? Que voulez-vous dire de plus ? Je continue si vous voulez : notre ville a tiré de façon massive sur notre ligne de trésorerie. La ligne de trésorerie, je dois le dire aux Rissois, c'est une ligne d'emprunt sur laquelle on peut demander de l'argent pour faire face à l'urgence. On a tiré sur cette ligne, mais ce n'est pas pour faire face à l'urgence malheureusement, c'est pour couvrir ce que vous n'avez pas réussi à trouver pour investir parce que justement on est endetté. Si vous en êtes satisfait moi non, continuez à parler de Cristaline, de toute façon ce sera la même chose, ce sera rendu public comme je l'ai promis. Je ne vais pas débattre longtemps avec vous de vos dépenses, de votre budget, vous devriez avoir honte de nous laisser ce budget. Aujourd'hui les Rissois ont mal, aujourd'hui les Rissois ont la poche trouée, aujourd'hui les Rissois… mais j'entends que tout le monde autour de cette table n'habite peut-être pas Ris-Orangis et peut-être que tout le monde autour de cette table ne comprend pas ce que les Rissois subissent. Peut-être mais nous qui vivons là, nous qui savons ce que c'est que d'avoir rendu une ville comme ça, à votre place, comme vous l'avez fait pour le budget, je ne me serais pas présentée. Ayez honte !

Monsieur Thebault, vous souhaitiez ajouter un mot ?

E.THEBAULT :

Oui, je me je me sens un peu obligé de de prendre la parole parce que même si le sujet du soir ne fait pas partie de ma responsabilité ni de ma délégation, en tant que Maire-adjoint de cette commune, que j'aime profondément et à laquelle je suis extrêmement attaché, il y a quand même des choses où je vais avoir beaucoup de mal à ne pas m'exprimer. C'est un peu l'amertume qui me fait prendre la parole, je vais essayer de peser mes mots pendant toute cette intervention en essayant, contrairement à certaines de mes habitudes, de pas

trop déborder. J'ai été autour de cette table en même temps que deux autres de mes collègues d'aujourd'hui, Monsieur Stéphane Raffalli et Monsieur Serge Mercieca, il y a très longtemps. J'étais plutôt sur les bancs de l'opposition de droite, la méchante opposition de droite, mais il y avait aussi une opposition de gauche qui était représentée par les amis de Monsieur Garcia avec Monsieur Amar Henni. C'est une réalité, c'est un constat, je ne fais que constater, pour l'instant je ne commente pas. Aujourd'hui, ce CFU que l'on nous demande de valider ou pas, c'est le résultat de votre politique et de votre gestion. 20 secondes de politique : vous nous avez beaucoup accusé, pendant ces 6 ou 9 derniers mois, que notre liste était une méchante liste de droite. Sachez que le courant d'air de droite ne représente peut-être que deux ou trois personnes autour de cette table, les autres ne le sont absolument pas. Oui, allons jusqu'au bout. Vous avez bien raison. Je suis encarté « Les Centristes », je ne suis pas du tout extrême droite. Pardon ! Ça fait donc une trentaine d'années que je suis en politique, j'ai aidé un certain nombre de villes. Vous avez parlé des vertus de la mairie de Viry-Châtillon, j'en suis en partie responsable puisque j'ai beaucoup assisté les services municipaux et les Maires de cette ville (« les » parce que ça vient de changer) dans la gestion de leur commune mais jamais on n'a rencontré des chiffres dans l'état de Ris-Orangis. Aujourd'hui on peut se réjouir d'une capacité d'autofinancement en 2025 qui est positive mais elle succède à une capacité d'autofinancement qui était négative précédemment. C'est d'ailleurs pour cela que le résultat finit à 488 000 €, ce qui représente deux petites journées par rapport au budget. 2 jours ! Si vous nous expliquez que 2 jours c'est bien, je considère quand même que 2 jours c'est très peu. Maintenant sur le bilan, même à cette époque, il y a 30 ans – on était 30 ans plus jeunes, il nous restait des cheveux et en tout cas ils étaient d'une autre couleur pour ceux qui restent – je pestais déjà contre certaines de vos décisions. Vous vous en souvenez je pense. Il y avait quelques emprunts toxiques, aujourd'hui ils ont été remplacés par des emprunts à taux variables. Si, si. D'accord ils n'étaient pas toxiques, ils ont été directement remboursés parce qu'on vous l'a dit et qu'on vous l'a demandé très fortement, ensuite, aujourd'hui, ces emprunts sont devenus à taux variables. On va y venir.

La dette évolue, évidemment, elle change, on rembourse ces dettes avec des emprunts et avec des investissements, etc., mais on ne va pas rentrer vraiment dans tous les chiffres. Je me suis absenté de ce conseil municipal pendant deux mandats, à la fois par choix et parce que j'avais d'autres chats à fouetter et je m'aperçois aujourd'hui que non seulement l'évolution ne s'est pas faite d'une manière favorable mais, pire que cela, aujourd'hui on est réellement dans une situation un peu plus compliquée et ce qui nous reste ça va être un héritage. Vous laissez – je vais reprendre quelques termes qui ont été évoqués tout à l'heure – une ruine. Vos vassaux ou vos porte couteau, au choix, continuaient la campagne en considérant qu'ils étaient dans l'opposition à l'époque de vos faits alors qu'ils votaient 33 voix contre 35 (les deux seules voix qui ne votaient pas ces chiffres étaient justement les voix du Front national) donc la quasi-totalité des propositions qui étaient faites. Depuis un quart de siècle – ce n'est pas hier, c'est un quart de siècle, certains n'étaient même pas nés ou n'étaient pas encore à la maternelle ou au primaire – la dette diminue. C'est réel. Imaginez-vous il y a un quart de siècle le montant de la dette, parce que si elle diminue depuis un quart de siècle c'est que ça fait un petit moment qu'il y en avait beaucoup et beaucoup trop.

Les taxes locales par contre, juste avant les fameuses 15 dernières années qu'évoquait Monsieur Raffalli, avaient quand même été augmentées de 15 % pour pallier au départ de l'usine Lu. C'était réel mais l'usine Lu est partie 3 ans après en matière de d'argent. En effet, ce n'est pas parce qu'une entreprise quitte les lieux qu'elle ne doit pas continuer de payer un certain nombre de ses taxes. Cet argent était collecté à l'époque directement par la ville de Ris-Orangis, à l'époque la ville de Ris-Orangis avait une taxe foncière, elle avait aussi une taxe d'habitation et à l'époque, il y a plus un peu plus d'un quart de siècle toujours, elle avait aussi les taxes professionnelles sur les entreprises donc elle avait de l'argent. Je vous rassure, l'augmentation de la taxe foncière est restée, elle n'a pas bougé, elle n'a pas diminué, tout est resté en place mais qu'en avez-vous fait ? J'ai un problème : l'État ensuite, pendant tous ces délais, a décidé que le montant de la dotation globale de fonctionnement allait être fixe. Pas de problème, le seul moyen d'augmenter la dotation globale de fonctionnement c'est d'augmenter le nombre d'habitants donc on est gentiment passé de 20

à 30 000. On a commencé à découper les terrains pour y mettre de nouvelles habitations, on a commencé à construire des immeubles un peu partout, sauf qu'on a construit les immeubles mais on n'a pas construit beaucoup les emplacements de stationnement et de parking parce que ça n'est pas grave, Merci, j'ai aussi des problèmes de stationnement, comme tous les Rissois. Je ne suis pas sûr qu'on ait eu le nombre de crèches ou de groupes scolaires en proportion. On les a encore moins rafraîchis, climatisés – on appelle cela comme on veut – et se plaindre en même temps que nos employés municipaux travaillent dans des conditions lamentables parce qu'il fait trop chaud dans les bâtiments. Peut-être aurait-on pu faire cela pendant les 25 ans. Attention, il y a peut-être le dogme important qui est celui de la climatisation puisqu'il rafraîchit l'intérieur mais réchauffe l'extérieur. C'est un dogme, le garderons-nous ou allons-nous décider de climatiser les bâtiments ? Je n'en sais rien, sachant que cela coûte beaucoup d'argent et que je ne suis pas sûr que dans l'état actuel de nos finances nous ayons les moyens de le faire. Là encore on a encaissé plus, on a dépensé plus mais vous avez fait quoi ?

Voilà. En ce qui concerne la situation que l'on récupère sur le 25 et ce que l'on a été obligé de voter sur le 26 : les travaux. Ils ne sont pas terminés soit parce que les entreprises traînaient un peu ou parce qu'on avait un petit peu de mal à trouver les crédits pour pouvoir payer les entreprises pour les encourager à terminer les travaux. 7 M € de travaux non finalisés et accessoirement non financés, c'est quand même beaucoup d'argent. Que l'on ait des restes à réaliser tous les ans d'1-2-3 M €, c'est la vie courante, normale d'une ville. Quand vous commencez les gros travaux au mois de septembre, ils ne seront jamais finis au mois de décembre. On a tous fait des travaux chez nous, on sait tous qu'à un moment ou à un autre, quand on fait des travaux, parfois ça traîne un peu. Mais là ça traîne beaucoup et sur des gros montants. Comme le disait Monsieur Yapo, le problème c'est que l'on a l'obligation de payer ces 7 M € d'un côté mais de l'autre côté les subventions que l'on risque de recevoir parce qu'on a fini les travaux, si on les demande trop tard et trop longtemps après le début des travaux, on ne les a plus. Ça veut dire que les 7 M € de sorties d'argent, on est contraint de les faire et de finir, les contrats sont signés donc on a l'obligation de s'en occuper. À l'inverse, les quelques millions de subventions que l'on doit recevoir en face, on ne les recevra que quand les travaux seront terminés, première chose, c'est la règle. Deuxièmement, si on finalise les demandes de subventions finales dans un certain nombre de délais, c'est une partie de notre problème. On ne va pas s'alarmer, comme vous adorez le dire depuis tout à l'heure, mais malgré tout le système d'alarme n'est quand même pas loin, d'autant plus que nos amis des impôts, qui gèrent toutes les finances de Ris-Orangis, sont quand même là pour vérifier tout ce qui se passe et ont joint Monsieur le Maire adjoint. Tous ces travaux contraints font que maintenant nous avons un choix à faire ce soir. Il est simple. Je ne vais pas reprendre le terme faillite qui pour moi est un peu grave. Je ne vais pas reprendre non plus le terme dépôt de bilan qui parle aussi à d'autres personnes car en matière de mairie, ce n'est pas le terme que l'on utilise. Le terme utilisé c'est la mise sous tutelle auprès de la Préfecture, cela veut dire que la Préfecture va contrôler toutes nos dépenses. Cela a failli nous arriver il y a quelques années, il y avait eu un contrôle d'une commission pour contrôler tout cela. C'était il y a très longtemps, beaucoup de gens autour de cette table n'étaient même pas à Ris-Orangis. Aujourd'hui ce contrôle des services de l'État est très compliqué, c'est très contraint et ça va vraiment changer beaucoup de choses dans la vie des Rissois. Pour nous, si on voulait simplifier notre débat, on vote simplement contre et on confie notre ville dans les mains de la Préfecture.

Deuxième chose : le côté difficile c'est de tout bloquer, on ferme tout. C'est très compliqué et on n'a pas été élu pour ça, on a été élu nous pour nous battre. On a été élu pour avoir un très gros travail, il va falloir qu'on le fasse et nous aimerions vraiment et sincèrement le faire avec tous les Rissois et toutes les personnes qui se trouvent autour de cette table. C'est pour cela que l'idéal serait ce soir que nous nous abstenions pour cette délibération.

K.BASSEG :

Bonsoir à tous. Juste quelque chose qui me tient à cœur, c'est que l'on respecte les gens dans de cette enceinte parce que ça devient très pénible d'avoir des invectives, des insultes. Je demande juste dans un premier temps que l'on respecte les personnes qui prennent la

parole parce que vous dites les choses mais il y a la manière de les dire. On n'est pas obligé d'insulter quelqu'un sur son physique ou autre, on peut parler très calmement et dire les choses, je pense que les gens qui sont ici seront tout aussi réceptifs. Je fais confiance aux Rissois sur leur manière d'être réceptifs et de juger les choses et pas sur les invectives et les critiques. Cela ne va pas nous aider à construire, comme Monsieur Thebault l'a dit, tous ensemble parce que le but c'est que l'on se construise tous ensemble.

Une seconde chose à propos du budget : je n'entends aucun d'entre nous qui sommes là nous féliciter des comptes, je n'ai pas entendu Monsieur Garcia dire « Bravo. Super ! L'équipe Raffalli que je rejoins c'était super ». Personne ! Tout le monde a reconnu que gérer une municipalité a des conséquences, ce sont des arbitrages et je vous invite tous, conseillers municipaux, vous allez tous avoir les arbitrages budgétaires à faire bientôt, à la rentrée, et vous allez voir comme c'est compliqué de maintenir un niveau qui est déjà existant sur une municipalité. C'est maintenir la cantine, les dames de service, c'est maintenir un niveau de prestation pour nos personnes âgées, vous allez être confrontés à tout ça et ce sont des choix, des choix qui ont un impact et ce sont des choix qui causent des dettes. C'est un choix. Nous avons fait un choix, puisque vous parliez de nuance politique, à gauche toute, on a fait à gauche toute donc on a protégé tout ce qui pouvait être protégé pour les Rissois. On aurait pu faire mieux – parce que c'est ce que vous nous reprochez – on aurait pu faire mieux comptablement, certes, mais aussi en termes de politique publique. Vous avez parlé du Ris d'avant donc j'espère que l'on ne va pas voir le Ris d'avant mais plutôt le Ris du futur et que l'on ne va pas retourner en arrière parce que ça me ferait mal tout simplement pour les jeunes qui ne sont pas du tout connectés à nous qui vivions avant à Ris-Orangis. Ils ont leur Ris-Orangis, celui du futur, et on va leur créer tous ensemble. C'est ce que vous allez vous atteler à faire, je pense, sur ce mandat et on va vous accompagner autant que faire se peut. Ce sont vos propositions, tout ce que vous allez mettre en place mais ce sont des choix et je veux que tout le monde ici entende que l'on a fait des choix politiques. Les mercredis apprenants ça coûte cher mais c'était un choix. Plusieurs fois les services nous ont dit « Pour les Rissois les mercredis apprenants, vous êtes sûrs ? La gratuité vous êtes sûrs ? Il faut faire payer ». Nous avons tenu coûte que coûte en disant « On ne fait pas payer les mercredis apprenants ». On a mis en place d'autres dispositifs sur lesquels on a essayé de diminuer au minimum nos dépenses mais nous ne pouvions pas parce qu'on voulait un niveau de prestation. C'est une ATSEM par classe, c'est un choix municipal. Maintenant, à l'heure où au Sénat on est en train de parler de savoir si on laisse des CCAS ou pas dans des villes, ça aussi ce seront des choix. Si on veut faire des économies dans une ville comme la ville de Ris-Orangis, avec la démographie que l'on a, avec le taux d'endettement par habitant, vous verrez si on va maintenir un CCAS dans une ville comme Ris-Orangis quand on veut à tout prix faire des économies. Je vous le dis, et de manière très solennelle : ce sont des choix et je vous invite. Nous sommes dans les commissions, tu me diras Séverin si je me trompe, on n'a pas essayé d'être dans la vindicte, on a essayé d'être constructif. Monsieur Thébault vous étiez là aussi, on a juste posé des questions, c'est tout.

S.BENAMEUR :

Juste pour rebondir, Madame Basseg, l'idée c'est surtout de faire différemment. Toujours pour les Rissois, toujours en faveur des Rissois mais différemment. Par exemple vous avez parlé des jeunes, vous avez parlé des mercredis apprenants qui sont en grande partie financés par les cités éducatives. Attendez, laissez-moi terminer. C'est grave ça.

Vous avez parlé des jeunes avec notamment les mercredis apprenants et à l'intérieur vous connaissez donc Pythagore éducation. On peut systématiquement prendre des exemples sur tout. L'idée n'est pas de faire payer tout, l'idée est de répartir intelligemment les dépenses. Par exemple, quand je vois 100 000 € donnés à Pythagore éducation pour colorier des T-shirts en bleu, je me dis que l'on peut quand même faire différemment. Vous connaissez mon combat pour l'égalité des chances, vous connaissez mon combat pour l'éducation. L'idée n'est pas de rendre payant mais d'avoir un réel impact pour permettre aux jeunes de Ris-Orangis de s'en sortir mais en gérant différemment les finances.

S.BOISSEAU :

Madame Basseg, j'entends ce que vous dites et je suis entièrement d'accord avec vous. On parle de respect mais j'entends des commentaires de la part de certaines personnes ici, de votre côté, pas dans le micro, concernant certains collègues, « Au temps des mammouths », j'ai bien entendu. Peu importe, le respect est dans les deux sens. Là où je vous rejoins, Madame Basseg, c'est que quel que soit le côté, on est tous là pour une chose, pour les Rissois et c'est ce qui nous a animés pendant toute cette campagne. Venir parler de respect, le respect est dans les deux sens parce que mammouth, du temps des mammouths, j'entends cela depuis tout à l'heure. Ce n'est pas parce que vous n'avez pas le micro, Messieurs, que l'on ne vous entend pas parler. C'est juste ce que je voulais souligner, dans les deux sens.

S.BENAMEUR :

Monsieur Mercieca, vous n'avez pas la parole. Monsieur Raffalli vous souhaitiez prendre la parole.

S.RAFFALLI :

Des choses peuvent paraître marginales par rapport au débat budgétaire mais l'intervention de Monsieur Thébault m'y fait penser : à chaque fois qu'il y a eu un programme de construction de logements à Ris-Orangis – à peu près 70 à 80 logements par an si l'on examine le développement de notre ville sur les 10-15 dernières années, c'est à peu près la moyenne, cela a permis une poussée démographique progressive mais raisonnable (aujourd'hui, selon l'INSEE, on est à 32 000 habitants) – à chaque fois qu'il y a eu un programme immobilier nouveau, il y a eu des stationnements demandés. Vous avez une place et demie par construction, c'était la règle. Là où l'on a des difficultés de stationnement – je vois bien que c'est un débat qui a beaucoup animé la campagne et c'est normal parce qu'il y a de vraies difficultés identifiées – c'est qu'un certain nombre de programmes immobiliers des années 60-70, notamment en cœur de ville, ont été construits sans stationnement du tout. Cela crée de facto, et de façon mécanique, une tension sur l'espace public, c'est ce que l'on a vécu au Moulin à vent. C'est la première remarque que je voulais faire, là aussi il ne faut pas diffuser de fausses informations : ce ne sont pas les programmes nouveaux qui ont généré des difficultés de stationnement. Par exemple à la Ferme du temple, vous avez une place par appartement, c'est trop peu dans une résidence qui fait 800 logements. Je ferme là, on pourra avoir ce débat.

La deuxième chose c'est qu'est-ce qu'on a fait ? Par exemple sur l'accueil des enfants, on a eu une poussée démographique importante à Ris-Orangis dans nos écoles, dans les maternelles et dans les primaires. On a aujourd'hui une capacité d'accueil de ces enfants dans les 14 écoles qui sont les nôtres. D'ailleurs pendant les mandats auxquels vous faisiez référence, on a construit une école nouvelle, l'école Derrida, qui est la plus grosse école de la ville. Ce sont des investissements réels qui permettent à cette collectivité de vivre correctement. En plus de la poussée démographique on a aussi géré le dédoublement des classes puisque, comme vous le savez, dans notre ville les grandes sections maternelles, les CP et les C1 sont dédoublés et on a aussi géré cette obligation bâtimentaire.

Là où je rejoins le débat budgétaire c'est que je pense que si vous ne voulez pas augmenter les impôts et si vous ne voulez pas toucher au service public, ce que j'entends, je demande à voir et on peut vous croire a priori. Vous faites référence, Monsieur Thébault, à l'âge d'or de Ris-Orangis, c'est de valoriser le foncier qui peut générer à la fois de l'emploi et des recettes fiscales nouvelles. Ça pour moi, on verra quels sont les prospects que vous nous présenterez et là où vous les localisez, c'est la vraie piste qu'il faut absolument examiner le plus rapidement possible puisque quand l'usine Lu-Danone fonctionnait et quand l'hippodrome était ouvert pour le champ de courses, on avait des recettes fiscales mécaniques chaque année. C'était je crois 25 M € de francs par an pour l'usine. Évidemment on s'est cru riche pendant extrêmement longtemps, d'ailleurs cette ville s'est développée avec cet argent. Comme on avait concentré le principal de notre recette fiscale dans un grand compte, je crois que c'était 40 % de notre taxe professionnelle de mémoire,

évidemment quand c'est parti – et c'est parti vite, en quelques mois – quand l'appareil industriel a été délocalisé dans les pays de l'Est, effectivement ça a été un coup terrible pour cette ville et depuis on a du mal à faire les développements. Je ne reviens pas sur tous les dossiers qui ont été examinés sur l'hippodrome et sur Lu, c'est une autre histoire. Je pense que la vraie piste c'est celle-ci : valoriser le foncier. On a évoqué les terrains en bord de Seine au cours du conseil municipal précédent, là aussi il y a un gisement que l'on peut utiliser et puis les fonciers en entrée de ville au nord, à la sortie de l'autoroute A6. Là aussi, je le répète, s'il y a des projets de cette nature en gestation, nous serons là pour les examiner sérieusement parce que c'est, à mon sens, l'une des pistes sérieuses pour créer des marges de manœuvre supplémentaires dans notre budget communal.

S.BENAMEUR :

J'aimerais quand même être très précise sur certains points : le dédoublement des classes, ce n'est pas la commune qui l'a décidé, c'est l'État pour les QPV donc ça vient de l'État et c'est à l'échelle nationale. Ce n'est pas une commune qui décide de dédoubler les classes, c'est l'État. Pour avoir travaillé au Ministère de l'Éducation nationale, si vous le dites, voilà....

Sur les parkings, vous le savez, on a aussi arrêté des opérations immobilières qui étaient prévues par la précédente municipalité et qui ne comprenaient pas de parkings donc j'entends – et toutes les villes sont confrontées à cela – qu'aujourd'hui il n'y a plus qu'une seule voiture par foyer mais quand on se projette et que l'on continue à valider des opérations immobilières à Ris-Orangis sans parking, notre devoir est de dire stop. En parallèle je comprends, et je pense que la majorité qui m'accompagne comprend également la souffrance des Rissois qui cherchent une place après le travail, qui doivent même partir plus tôt pour essayer de trouver une place parce qu'on a une seconde difficulté – et j'en ai parlé lors des réunions de quartiers que je fais – c'est que le parking à Ris-Orangis est entièrement gratuit partout. On attire donc Grigny, on attire les villes voisines alors que l'on pourrait développer ce que font également les villes voisines : un système de macaron qui rendrait le parking gratuit uniquement pour les Rissois. L'idée est de désengorger notre ville.

Pour les friches, de toute façon vous le savez, on n'a pas attendu des leçons qui n'ont pas été appliquées depuis des années, cela fait partie de notre programme. On se contente d'appliquer notre programme, rien que notre programme, pour les Rissois.

Monsieur Miranda vous souhaitez prendre la parole ?

E.MIRANDA :

Bonsoir à tous. Je m'amuse un peu de ce qui se dit du côté de l'opposition parce que nous avons fait la campagne, c'est passé et là on est dans le travail et dans un très gros travail pour améliorer le quotidien des Rissois. Je trouve que vos très nombreuses années à la tête de la commune, à défaut de vous avoir appris à la gérer, vous ont appris à manier vraiment l'enfumage politique. Vous nous dites, une fois qu'on a débattu et qu'on a sorti tous les chiffres, que les chiffres ne veulent rien dire et que ce qu'il faut c'est qu'on ait encore des tonnes et des tonnes de chiffres pour avoir un rapport encore plus complet, pour encore noyer les responsabilités. C'est quelque chose que j'ai du mal à avaler et, étant élu à la communication, en charge notamment de rendre les politiques publiques plus transparentes, j'ai du mal à voir comment on va pouvoir être plus transparent en noyant les Rissois sur des tas de nombres sans être dans la pédagogie et dans une forme de didactique.

Ensuite certains éléments me choquent un peu : vous vous permettez d'avancer des insultes, parce que depuis tout à l'heure on a eu le droit à « Mensonges, fausses informations » et on a eu le droit à toutes ces accusations en boucle. Ce n'est pas la première fois que, dans un conseil municipal, on a le droit à ces choses-là. Même dans la presse, on a eu le droit à « Méthodes de l'extrême droite » ou de la giga droite ou de l'ultra droite ou que sais-je encore. Ces choses-là, d'abord sont insultantes et surtout ces accusations retombent sur nous. Vous vous permettez de dire ces choses et ensuite vous venez jouer les arbitres des élégances en train de dire « Il faudrait que l'on soit plus patients les uns avec les autres, que l'on s'écoute, que l'on se respecte » mais il n'y a pas que la forme, il y a le fond aussi. Quand sur le fond vous nous dites qu'on est dans le mensonge et

qu'on est en train de manipuler les Rissois et après vous vous permettez d'aller faire les critiques que vous faites et de tenir les propos que vous tenez dans les médias. On sait ce qui s'est dit, on a lu ce qui s'est dit dans la presse, dans les communiqués aussi accessoirement, et ensuite vous venez nous dire qu'il faut s'écouter, il faut être patient, il faut construire ensemble. Non, pardon ! Vous avez eu le temps de construire les choses, vous avez un comportement qui n'est pas honnête, vous nous dites que l'on est dans le mensonge tout le temps, vous avancez des accusations et après ce n'est pas de votre responsabilité, vous ne comprenez pas que l'on puisse réagir. Je suis désolé, c'est quelque chose qui s'appelle l'honneur. Quand on me dit que je suis dans le mensonge, que je suis dans des méthodes d'extrémistes et que je suis en train de manier des méthodes absolument agressives de désinformation, non, je n'arrive pas à le prendre bien. Je tiens quand même à le dire et à mettre les points sur les i donc vous n'êtes pas les arbitres des élégances. Vous vous permettez aussi de faire des remarques sur la maturité des uns et après venir donner des leçons. Je vous demande de vous faire plus discrets parce que vous avez eu le temps de mettre en pratique vos leçons et maintenant vous avancez avec un ton très hautin, paternaliste et pédagogique comme si vous étiez là pour nous apprendre les choses. Peut-être pourriez-vous avoir de l'humilité et avoir moins de condescendance et surtout à un moment assumer les responsabilités parce que j'entends que vous ne vouliez pas entendre la musique qui est avancée sur l'état des finances de la ville mais il va falloir aller jouer du pipeau devant la Préfecture parce que c'est la Préfecture qui nous dit que ça ne va pas. Vous pouvez dire aux Rissois que c'est une fantaisie mais non, ce sont les services de l'État qui nous disent que ça ne va pas, qu'il y a un danger, qu'il faut faire des changements. Vous pouvez dire qu'un budget ce n'est pas de la comptabilité, que c'est de la poésie peut-être ou de l'art abstrait mais non, un budget c'est de la comptabilité, ce sont des recettes, des dépenses et des choix politiques. Les choix politiques que vous avez fait étaient mauvais et maintenant il s'agirait d'assumer vos responsabilités.

S.BENAMEUR :

Merci beaucoup. Nous allons procéder au vote. Monsieur Raffalli je vous demande donc de sortir de la salle, nous allons procéder au vote.

Qui est pour ? Vous ne votez pas votre propre budget ? Donc personne n'est pour, c'est génial. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Nous passons maintenant au dernier point. Monsieur Raffalli vous pouvez rentrer.

Je sais. Monsieur Raffalli veuillez sortir de nouveau. Tout le monde s'est abstenu dont votre majorité qui défend votre budget. On a mis au vote le CFU. Justement !

S.MEDANI :

C'est ce que l'on a dit dès le départ, Madame le Maire, c'est-à-dire que c'est l'histoire qui est racontée autour qui nous dérange.

S.BENAMEUR :

Je vérifie juste un point. Défendre un budget pour ne pas le voter, c'est fort.

Monsieur Raffalli veuillez sortir de nouveau, on me dit qu'il faut obligatoirement pour la Préfecture avoir au moins un vote pour sinon le CFU ne passera pas. C'est quand même assez exceptionnel que la majorité qui porte son budget ne le vote pas, c'est très rare. Monsieur Raffalli veuillez sortir de nouveau, nous allons revoter.

Ne vous en faites pas, Monsieur Mercieca, vous préciserez que vous ne votez pas votre budget. On est tout bon ? On remet au vote le CFU de l'ancienne municipalité. Qui vote pour ? On est obligé de se sacrifier, merci beaucoup à Monsieur le Maire-adjoint. Il doit être rendu demain à la Préfecture donc merci encore au Maire-adjoint. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Monsieur Raffalli vous pouvez rentrer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 1 VOIX POUR
(B. Moumni)

et 33 ABSTENTIONS
(S. Benameur, P. Hien Nguyen, Z. Kada pour son propre compte et celui J. Baril, P. Basbagill, M. Lourtil-Martinelli pour son propre compte et celui de V. Orus, S. Yapo, S. Boisseau pour son propre compte et celui de N. Ourbia, D. Yildirim-Bakir, T. Merabli, E. Thebault, C. Fouley, C. Fourti, C. Lechopier, C. Diaz, E. Combrisson, H. Khamari, F. Ouaret pour son propre compte et celui de W. Amar, W. Zahid-Latif, C. Matshiam, S. Abrunhosa, E. Miranda, G. Melin, S. Mercieca, S. Medani, K. Basseg, N. Garcia, M. Lefebvre pour son propre compte et celui de S. Kelkoula, C. Tisserand)

(S. Raffalli n'a pas pris part au vote)

(D. Chartier, Y. Lefranc, A. De Araujo, L. Kissa n'ont pas pris part au vote en raison de leur absence)

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal de la Commune, lequel se synthétise ainsi :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	24 711 338,00 €	44 298 358,13 €	69 009 696,13 €
	Recettes réalisées	11 422 312,53 €	42 657 277,10 €	54 079 589,63 €
	Restes à réaliser	7 488 221,00 €	0,00 €	7488 221,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	20 875 090,21 €	44 932 231,00 €	65 807 321,21 €
	Dépenses réalisées	10 135 868,30 €	40 599 356,61 €	50 735 224,91 €
	Restes à réaliser	7 141 332,00 €	0,00 €	7 141 332,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 286 444,23 €	2 057 920,49 €	3 344 364,72 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-3 836 247,79 €	633 872,87 €	-3 202 374,72 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-2 549 803,56 €	2 691 793,36 €	141 989,80 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	346 889,00 €	0,00 €	346 889,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-2 202 914,56 €	2 691 793,36 €	488 878,80 €

DECIDE d'affecter le résultat du Compte Financier Unique (CFU) 2025 tel qu'il suit :

- Déficit d'investissement compte 001 : 2 549 803,56 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 : 2 202 914,56 €
- Excédent de fonctionnement compte 002 : +488 878,80 €

PRECISE que ces résultats seront repris lors du vote du budget supplémentaire 2026.

PRECISE qu'est annexée au Compte Financier Unique (CFU) une présentation brève et synthétique conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables à compter du 1er janvier 2027

La loi du 4 août 2008 a permis aux communes d'instaurer, une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire.

Dans ce cadre, le Conseil municipal a instauré par délibération en date du 23 octobre 2008, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour le territoire de la Commune de Ris-Orangis.

Depuis son instauration, le Conseil municipal délibère annuellement pour l'actualisation des tarifs applicables étant précisé que des évolutions récentes sont intervenues.

La TLPE est mentionnée dans l'article L.2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et est régie par les articles L.454-39 à L.454-77 du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS).

Pour rappel, les tarifs de droit commun sont des tarifs maximaux figurant aux articles L.454-60 et L.454-62 du Code des Impositions sur les Biens et Services. Ces tarifs varient selon la nature du support et la taille de la Collectivité.

Sur la base de ces dispositions, il appartient au Conseil municipal de délibérer pour fixer les tarifs applicables en matière de TLPE. La date limite d'adoption des délibérations relatives à l'institution TLPE est fixée au 1er juillet 2026, afin que cette taxe soit applicable au 1er janvier 2027.

Par ailleurs, ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L.454-58 du CIBS), sauf délibération contraire de la commune.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE pour 2027 s'élèvera ainsi à +0,90% (source INSEE). Le tarif maximal de référence pour la détermination des différents tarifs fixés aux articles L.454-60 à L.454-62 du CIBS s'élèvera en 2027 à 19,10 €/m².

Selon l'article L.454-59 du CIBS, l'augmentation annuelle d'un tarif normal de la taxe ne peut excéder 5€ par mètre carré d'un support.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la Ville a décidé :

- ***de maintenir** l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7 m²,*

Ainsi, il est proposé de fixer comme tarif de référence, le tarif de 19,10 €/m².

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'indexer les tarifs maximaux suivants selon ce taux d'indice des prix à la consommation à compter du 1er janvier 2027.

ENSEIGNES				Dispositifs publicitaires et pré enseignes (support non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (support numériques)	
Superficie entre 0m² et 7m²	Superficie supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12m²	Superficie supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 50m²	Superficie supérieure à 50m²	Superficie inférieure ou égale à 50m²	Superficie supérieure à 50m²	Superficie inférieure ou égale à 50m²	Superficie supérieure à 50m²
Exonération	19,10 €/m²	38,10 €/m²	76,30 €/m²	19,10 €/m²	38,10 €/m²	57,20€/m²	114,30 €/m²

Le montant de la TLPE titré en 2025 s'est élevé à 68 205 €.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.BENAMEUR :

Nous allons passer désormais au dernier point de l'ordre du jour, il concerne l'actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable à compter du 1er janvier 2027. Pour cette délibération il s'agit d'actualiser les tarifs applicables pour la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2027. Pour l'année qui arrive, il sera procédé à la seule application de l'évolution du taux d'indice des prix à la consommation à compter du 1er janvier de l'année qui arrive, à savoir +0,29 %. J'en profite ici également pour vous dire que nous procèderons au cours du mandat à une révision du règlement local de publicité car la version n'est pas satisfaisante, notamment du point de vue des recettes.

On pourrait avoir bien plus de recettes à travers cette taxe, c'est l'un de nos de nos objectifs également. Cette révision sera bien sûr organisée dans les conditions prévues par les textes avec l'ensemble des consultations nécessaires, notamment celles des Rissois et des différentes associations. Nous aurons également à cœur de limiter la pollution visuelle, notamment lumineuse, et nous devrons éviter que Ris-Orangis devienne évidemment une ville-pub. Cependant, je pense qu'il y a des optimisations à faire afin d'augmenter nos recettes fiscales sans s'attaquer aux ménages Rissois qui paient déjà suffisamment. La taxe sur la publicité extérieure peut-être un des leviers en plus de la dynamisation économique du territoire, si elle est bien encadrée, bien gérée, en tout cas on s'attellera à le faire. Nous pouvons désormais passer au vote sauf s'il y a des observations.

S.RAFFALLI :

Comme vous l'avez indiqué rapidement, le règlement local de publicité a fait l'objet d'une révision ces dernières années. Une procédure assez longue, un peu comparable en termes de temps à un plan local d'urbanisme. L'option que nous avions décidée a été de commander au prestataire qui nous aidait à réaliser l'écriture de ce document très spécifique sur les questions des publicités dans l'espace public, c'était de réduire au maximum la pollution visuelle. C'était ça et je sais que, compte tenu de la réglementation, même quand on fixe cette exigence, on a encore des publicités sur l'espace public. Là j'entends que vous faites un numéro d'équilibre entre recettes fiscales et autorisations de publicité. C'est cela qu'il m'intéresse de comprendre et, au moment où vous décidez de lancer une procédure, il vaut mieux que votre doctrine soit stabilisée. Pouvez-vous être un peu plus précise sur vos intentions en la matière ? Encore une fois, nous pensons – c'était d'ailleurs dans notre programme aussi, conformément à ce que l'on avait initié lors du mandat précédent – qu'on allait au maximum des possibilités pour éviter la pollution visuelle qui enlaidit vraiment notre ville.

S.BENAMEUR :

L'objectif je l'ai dit, c'est d'augmenter les recettes fiscales sans augmenter les impôts des Rissois et sans faire du tout pub. Nous aurons largement l'occasion d'en discuter, ce n'est pas le sujet de la délibération d'aujourd'hui. Le temps nous est contraint mais le sujet n'est pas de faire du tout pub sur notre ville, le sujet est quand même d'en faire un peu dans des endroits stratégiques qui ne permettent pas la pollution visuelle pour les Rissois, le tout sans augmenter les impôts.

G.MELIN :

Il y a une exonération à partir de 7 m², sur des histoires de surfaces entre 7 m² et 12 m². Ce sont des choses importantes, et pour avoir travaillé sur ce dont parlait Monsieur le Maire tout à l'heure, sur ce fameux plan local... Oui Monsieur le Maire, c'est comme les Présidents, quand on est Président on est toujours Président. Ça va. Excusez le mammouth.

Effectivement l'ensemble de ce travail – je ne vais pas rebondir sur ce que Stéphane Raffalli vient de dire – est un travail de très longue haleine en respectant à la fois les Rissois et les commerçants. Pour avoir travaillé sur ce sujet, il est important de se doter d'un soutien important parce qu'entre-temps la ville a bougé et quand vous mettez un écran à l'intérieur d'une vitrine, vous n'êtes plus soumis à ces fameux éléments. Vous pouvez regarder, quand vous mettez quatre écrans (je ne vise personne), ce sont de vraies techniques qu'il nous faut avoir à cœur, à la fois il faut respecter cette pollution lumineuse par les écrans – vous verrez, c'est important – et il nous faut bien calculer ce que l'on veut exonérer de façon à ce que notre ville soit la plus jolie possible.

S.BENAMEUR :

Exactement, c'est pour cela que je ne peux pas vous annoncer des mesures puisque la concertation avec les Rissois n'a pas encore eu lieu. D'abord on consulte les Rissois, d'abord on écoute les Rissois et ensuite on fait.

Juste pour préciser parce que j'ai entendu quelques questions : on a dû voter une deuxième fois pour affecter le résultat 2025 à 2026 sinon on ne pourra pas avancer de notre côté. Nous avons été contraints.

Je vous propose de mettre au vote cette délibération : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 26 VOIX POUR

ET 9 ABSTENTIONS

(G. Melin, S. Mercieca, S. Raffalli, S. Medani, K. Basseg, N. Garcia, M. Lefebvre pour son propre compte et celui de S. Kelkoula, C. Tisserand)

DECIDE :

- **de maintenir** l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7 m²,
- **de fixer le tarif de référence** à 19,10 €/m² ;
- **de fixer** les tarifs à compter du 1er janvier 2027 pour les enseignes, pré enseignes et panneaux publicitaires suivant le tableau ci-dessous :

ENSEIGNES				Dispositifs publicitaires et pré enseignes (support non numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (support numériques)	
Superficie entre 0m² et 7m²	Superficie supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12m²	Superficie supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 50m²	Superficie supérieure à 50m²	Superficie inférieure ou égale à 50m²	Superficie supérieure à 50m²	Superficie inférieure ou égale à 50m²	Superficie supérieure à 50m²
Exonération	**19,10 €/m²**	**38,10 €/m²**	**76,30 €/m²**	**19,10 €/m²**	**38,10 €/m²**	**57,20€/m²**	**114,30 €/m²**

PRECISE que les recettes seront inscrites au budget communal à l'article 73174.

S.BENAMEUR :

Merci beaucoup. Le conseil municipal est levé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Adopté à l'unanimité au Conseil municipal du 8 octobre 2026.

(V. Orus n'a pas pris part au vote en raison de son absence)

Ely MIRANDA
Conseiller municipal
Secrétaire de séance

Sonia BENAMEUR
Maire de Ris-Orangis
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

Publié sur le site internet de la ville le : 26 OCT. 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * MAIRIE de RIS ORANGIS (Essonne)